

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

273

DT12

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre Fortin, président
M. Jacques Locat, commissaire
Mme Nicole Trudeau, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 15 novembre 2010 à 13 h 30
Hôtel Sandman, Salle Jacques-Cartier A+B
999, De Sérigny,
Longueuil

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 15 NOVEMBRE 2010	1
MOT DU PRÉSIDENT	1

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES :

Mme INGRID STYLE	3
M. CLAUDE SAINT-JARRE	5
M. RÉMI FRANCIS	9
M. DOMINIC CHAMPAGE	13
M. PHILIPPE CHÉNARD, Mme NICOLA CRAWHALL Alliance des villes des Grands lacs et du Saint-Laurent	23
M. RICHARD DESGAGNÉS, M. YVES DUBEAU Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs	31
M. THOMAS WELT, M. FRANÇOIS CANTIN, M. CHRISTIAN SIMARD Nature Québec et Groupe environnemental STOP	40
Mme KIM CORNELISSEN, M. COLIN ST-CYR DUHAMEL Bebop et cie, Développement régional et international	46

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

5 Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette 2^e partie de l'audience publique sur le *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête sur Internet.

10 Je me présente, Pierre Fortin. Je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

15 Je suis secondé par les commissaires Jacques Locat et madame Nicole Trudeau. Monsieur Germain qui est le quatrième commissaire a eu certaines difficultés ce matin. Il va nous rejoindre probablement demain.

20 La commission d'enquête n'est pas un tribunal et il ne lui appartient pas de donner une autorisation quelle qu'elle soit. Notre mandat est de proposer un cadre de développement de l'industrie et de l'exploitation des gaz de schiste de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse de ses activités avec les populations concernées, l'environnement et les autres secteurs d'activités présents sur le territoire. De proposer des orientations pour un encadrement légal et réglementaire qui assure, pour les volets d'exploration, d'exploitation et d'infrastructure de collecte de gaz naturel, le développement sécuritaire de cette industrie dans le respect du développement durable.

25 Notre mandat est donc d'établir les faits concernant les enjeux que soulèvent l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Nous nous intéressons à la nature des risques qu'ils représentent et à la probabilité qu'ils surviennent. Nous cherchons à identifier, tenant compte des connaissances scientifiques actuelles, les mesures les plus susceptibles de réduire cette probabilité.

30 Le rapport du BAPE sera remis au ministre, au plus tard, le 4 février 2011. Celui-ci aura 60 jours pour le rendre public, soit au plus tard le 4 avril 2011.

35 Nous avons tenu, du 4 au 13 octobre dernier, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir, des personnes-ressources invitées par la commission, l'information nécessaire à une meilleure compréhension des enjeux. D'ailleurs, je tiens à remercier tous ceux qui nous ont transmis des questions par courriel. Elles ont été traitées conformément aux règles habituelles de fonctionnement des commissions d'enquête du BAPE. En effet, les questions qui n'avaient pas été répondues lors de la première partie de l'audience et qui étaient requises pour les travaux de la commission d'enquête ont été acheminées aux personnes-ressources concernées.
40 Ces questions ont pu être regroupées ou reformulées.

45 Nous abordons la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le sujet. En tout, 13 séances auront lieu au cours de cette deuxième partie. Je vous rappelle que ce qui est dit en audience est enregistré. Les transcriptions seront accessibles environ une semaine après la fin de la deuxième partie de l'audience publique, sur le site Web du BAPE, au bureau du BAPE à Québec, à la bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal ainsi que dans les centres de consultation ouverts dans les régions, dont la liste est disponible à l'accueil. Les documents et renseignements obtenus par la commission d'enquête y seront également accessibles.

50 La commission d'enquête dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires formés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*. Mes collègues madame Trudeau, monsieur Germain, monsieur Locat et moi-même sommes engagés à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audience publique sur l'environnement.

55 La commission d'enquête a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. Elle s'est engagée à agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel.

60 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines de ces règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera tolérée. Et je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne le respecterait pas.

65 Je vous rappelle que des propos qui ne respecteraient pas ces règles, vous exposent à d'éventuelles poursuites de la part des personnes qui s'estimeraient lésées.

70 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À votre droite, madame Annie Champagne qui est analyste, madame Teasdale qui est la sténotypiste officielle de la commission. À l'accueil, la responsable des relations avec les citoyens et des communications, madame Julie Olivier. Et la coordonnatrice du secrétariat, madame Monique Gélinas. Pierre Dufour, ici, est le responsable de la Web diffusion. Et la commission est assistée

75 d'une équipe du Centre des services partagés qui voit à l'organisation technique et à la sonorisation. Il s'agit de messieurs Richard Grenier et Michel Filteau.

80 Le déroulement de la séance est le suivant : les personnes qui ont fait connaître, avant le 28 octobre dernier, leur intention de faire une présentation verbale, avec ou sans mémoire, seront invitées à exprimer leur opinion. Le temps de présentation est de 15 minutes. Celles qui ont indiqué leur intention après cette date disposent de 10 minutes. Au besoin, la commission d'enquête échangera sur les présentateurs afin de bien saisir leur point de vue. Si votre présentation devait

être plus longue, je vous invite à en faire un résumé afin de permettre un échange, car vos mémoires ont déjà été lus par la commission.

85

Huit présentations sont à l'horaire cet après-midi. Il est important, par équité et aussi par respect envers les personnes inscrites, de respecter l'horaire fixé et de pouvoir ajourner la séance vers les 17 h 00. Si ce n'est déjà fait, je demande aux personnes inscrites de se présenter à l'accueil pour aviser la coordonnatrice de leur présence. Nous pourrions ainsi respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

90

Vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés par un participant. Il ne s'agit pas de débattre de la position exprimée, mais bien de corriger les données erronées. Il peut s'agir de statistique, de durée ou de tout autre donnée ou événement précis. Par exemple, si une personne affirme que cette salle peut contenir 325 personnes, alors que le permis émis pour son exploitation indique une capacité maximale de 100, vous pouvez demander que soit rectifiée l'affirmation de la personne. Pour ce faire, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'accueil. Vous serez entendu à la fin de la séance. Les demandes de rectification peuvent aussi être présentées par écrit au cours de la semaine suivant cette deuxième partie de l'audience.

95

100

Le BAPE met à votre disposition, à l'accueil, un questionnaire afin de connaître votre appréciation des services qui vous sont rendus. Je vous demande de bien vouloir le remplir et de le remettre aux personnes à l'accueil. Pour ceux qui utilisent le stationnement de l'hôtel, nous avons pris des mesures afin que vous n'ayez pas à défrayer le coût du stationnement. Vous pouvez vous adresser à la coordonnatrice madame Gélinas, à l'accueil, qui vous remettra un coupon à cet effet.

105

J'invite maintenant, notre première participante, madame Ingrid Style à venir faire sa présentation. Bonjour, Madame.

110

Mme INGRID STYLE :

Bonjour, Monsieur, Madame. Je m'appelle Ingrid Style. J'habite et je travaille à Mont-Saint-Hilaire depuis 35 ans. Comme grand-mère, j'ai à cœur l'avenir et je crois que ce projet de gaz de schiste est destructeur et imprévoyant.

115

L'INTERVENANE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.

Merci, Madame et Messieurs.

120

LE PRÉSIDENT :

Merci. Un moment, un moment, Madame. Madame Trudeau, est-ce que vous avez un commentaire? Non? Monsieur Locat?

125

LE PRÉSIDENT :

Un instant. On a une petite question à vous poser.

130

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

En fait, juste pour bien comprendre. Donc, vers la fin, quand vous indiquez que l'industrie des carburants fossiles continue de creuser l'écart entre les pauvres et les riches, donc, d'après vous, il n'y a pas dans l'information, dans la documentation que vous avez pu voir, d'indicateur à l'effet qu'il y aurait une amélioration de la richesse collective due au développement des gaz de shale, par exemple?

135

Mme INGRID STYLE :

Je pense que je n'ai pas bien compris. Est-ce que vous pouvez parler un peu plus lentement, s'il vous plaît.

140

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

Oui. Alors, ma question est la suivante. Par rapport à votre document, vous indiquez que l'industrie des carburants fossiles ne fait que creuser l'écart de plus en plus large entre les pauvres et les riches.

145

Mme INGRID STYLE :

Oui.

150

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

Est-ce que d'après l'information que vous avez pu lire, est-ce que vous pensez que quand même... O.K. Si je comprends bien, dans l'information qui a circulé, vous n'êtes pas satisfaite vis-à-vis le fait que l'on prétend ou que l'on dit que cette activité-là va augmenter la richesse collective?

155

It could be in English if you prefer. So, with the information you obtained so far from all the documentations about this project, if I understand correctly, there is nothing that you see that will support the argument that this industry will be developed for the overall wealth of the population?

160

Mme INGRID STYLE :

165 That is a really big... c'est une grande, grande question. À cause des changements climatiques, je vois qu'il vient... May I speak in English? I think with the climate change, the economic situation in the whole world will get far far worst. We just have to stop using fossil fuels in order to survive. I think that... is that what you are asking?

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

170 C'est correct. Merci.

LE PRÉSIDENT :

175 Merci beaucoup, merci beaucoup pour votre présentation. J'inviterais monsieur Claude Saint-Jarre, s'il vous plaît. Bonjour.

M. CLAUDE SAINT-JARRE :

180 Bonjour. Tout à l'heure, vous avez utilisé, en commençant, l'expression développement durable. J'ai préparé mon texte, mais j'ai quelques spontanités. Je souhaite que ça ne soit pas le développement des gaz de schiste durable, dans le sens qu'ils durent longtemps. Et une deuxième spontanité. J'ai entendu quelqu'un dire qu'il y avait eu de l'exploitation et de l'extraction tout près d'une usine nucléaire à Gentilly, et une fracturation peut-elle causer un danger dans ce sens-là? Je pose une question, et je pense qu'on pourrait demander aux médecins, pour la responsabilité sociale, qui ont étudié le dossier, s'ils n'ont pas encore fait de présentation, pourriez-vous leur poser la question?

LE PRÉSIDENT :

190 On a aussi adressé une question à Hydro-Québec; je ne me souviens plus du numéro de la DQ, mais elle est disponible sur notre site. Et on attend aussi une autre explication. Donc, il y a de l'information de disponible pour Gentilly.

M. CLAUDE SAINT-JARRE :

195
200 Bon. Merci. Alors, je vous remercie pour ce droit à l'opinion. Toutefois, ne sont recevables que les commentaires sur la manière de procéder à l'extraction des gaz et non pas sur le pourquoi. Cela n'est, à mon sens, peut-être pas tout à fait démocratique. Et je pourrais demander des changements sur la *Loi des mines* pour que nous soyons tous propriétaires de nos sous-sols et pour que nos municipalités aient un droit de regard et de codécision sur l'exploitation de son territoire, mais je n'en parlerai pas.

205 Hier, j'ai rencontré deux agriculteurs chez qui il leur sera demandé la permission de dynamiter une partie du territoire. Ils diront non et s'ils persistent à dire non, ils seront expropriés, et s'ils persistent à ne pas vouloir être expropriés, ils seront déportés. Alors, veut, veut pas, j'ai eu l'image de la déportation des Acadiens qui est venue.

210 Et je pourrais dire aussi, avec le physicien et auteur du livre *Rouler sans pétrole*, Pierre Langlois, qui a fait une présentation il y a trois semaines à la bibliothèque municipale de Boucherville, que nous n'avons pas besoin des gaz de schiste. Je pourrais dire, avec Hugo Séguin d'Équiterre, que les gaz de schiste augmentent nos gaz à effet de serre, et on en a déjà trop; 395 parties par million, alors que nous devrions en avoir 350.

215 Mais je m'attarderai sur la défense de l'humus sur le terreau. C'est-à-dire 30 à 40 centimètres de terre arable, nommée en anglais le top soil. La cosmologie est l'étude de l'histoire de la naissance de l'univers, de son développement, de sa destinée, pour nous aider à identifier notre rôle. Selon le physicien et cosmologue Brian Swimme, il a fallu quatre milliards d'années pour former le terreau. Il n'y en a pas à un trillion de miles autour de nous et nous en détruisons 25 milliards de tonnes à chaque saison pour nous nourrir, alors que nous savons nous nourrir sans la détruire et même en le restaurant.

225 Équiterre rapporte une nouvelle d'un rapport de l'ONU que nous perdons 30 millions d'hectares de surface cultivée, l'équivalent de la superficie de l'Italie, chaque année, du fait de la dégradation de l'environnement, de l'industrialisation, de l'urbanisation. Le droit à l'alimentation est ainsi menacé. Lester Brown ajoute qu'il y a un excédent de 23 milliards de tonnes de terreau perdu par rapport à du terreau produit. C'est le pic du sol. Une crise silencieuse. Le sol perd son matériau organique en plus d'être érodé, poursuit le livre *Slow Money*, entériné par Carlo Petrini, fondateur de Slow Food, mouvement de 100 000 membres dont je suis, qui fait se rencontrer la gastronomie, l'écologie, le terroir. L'exploration et l'exploitation des gaz de schiste augmentent le pic du sol. Il y a une violence intentionnelle ou par ignorance de l'économie globale contre le terroir.

235 Le terroir étant un endroit particulier que nous chérissons et dont nous prenons soin pour préserver ses qualités, comme le niveau de pH, les minéraux, le type du sol, le drainage, le microclimat, l'exposition au soleil, la beauté, et cetera. Selon le livre *Inquiries in the Nature of Slow Money, Investing as if Food, Farms, and Fertility Mattered*, lors du 11 septembre, l'attaque du World Trade Center était à l'avant-scène. À l'arrière-scène, c'est depuis longtemps le terroir qui est malmené. Et le Ground Zero, c'est le champ du fermier, le jardin, l'agriculture et ça se passe ici aussi, comme nous pouvons le voir, avec plus de 600 permis d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste, et combien d'autres sont à venir, sur les terres agricoles, principalement de la Vallée du Saint-Laurent, peuplées de gens qui boivent de l'eau.

240 Sur chaque territoire octroyé, environ 9 millions d'hectares au Québec, accordé unilatéralement avec droit inacceptable – à moins qu'on soit masochiste – d'expropriation. Il y a

245 déforestation et l'humus est enlevé, ce qui en plus de les détruire, élimine la capacité de chacun de séquestrer le carbone. C'est-à-dire la capacité de la forêt et du sol de séquestrer le carbone.

250 À l'heure où à la fin de son congrès l'Association for the Study of Peak Oil, la semaine dernière, déclare que le débat est terminé après 40 ans d'étude et que l'heure est à l'action pour décarboniser l'économie, il est à contre-courant de continuer à extraire des carburants fossiles qui ajoutent au chaos climatique.

255 La nourriture est le Ground Zero. Nous devons bientôt s'autosuffire en nourriture, vu le pic du pétrole, car elle nous provient d'ailleurs à 85 % et, de plus, les pesticides, les fertilisants et les herbicides en contiennent beaucoup du pétrole.

260 Les gaz de schiste saisissent nos terres agricoles et, en ce sens, sont nuisibles pour notre agriculture de proximité et donc, pour notre survie. Invertissons le pic du sol, celui-là nous le pouvons. En effet, le Ground Zero pourrait être plus positivement le lieu de rencontre de l'économie avec les besoins de l'agriculture, le lieu où l'investissement et la philanthropie coïncident. C'est l'objectif du fonds Slow Money, investir comme si la nourriture, les fermes et la fertilité étaient importantes. C'est dans ce fonds-là que je veux voir notre argent, par les subventions accordées, et le vôtre aussi, c'est-à-dire celui des compagnies des gaz de schiste, de toute urgence, plutôt qu'extraire inutilement des gaz de schiste.

265 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

270 Merci. Demeurez là. Est-ce que vous avez une question, Madame Trudeau.

Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :

275 Si je comprends bien votre exposé, essentiellement, c'est que vous dites que l'exploitation des gaz de schiste compromet l'agriculture, n'est-ce pas?

M. CLAUDE SAINT-JARRE :

280 À l'extrême, oui. En menaçant la fertilité des sols sur 9 millions d'hectares et dont une grande partie est agricole.

Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :

Et votre affirmation, elle repose sur des études ou si c'est ce que vous constatez ou ce sont vos craintes?

285 **M. CLAUDE SAINT-JARRE :**

Des études. Je n'ai pas pu le constater. Je n'ai pas pu faire le tour du Québec pour regarder ça. J'ai vu des images d'espaces où il y a des tours, et on voit que toute la forêt est enlevée, et c'est difficile d'imaginer que le 30, 40 centimètres de top soil, de terre fertile n'est pas altéré.

290 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Bien. Merci.

295 **LE PRÉSIDENT :**

Mais dans votre perception de nuisible à l'agriculture, est-ce que vous pouvez le qualifier?

300 **M. CLAUDE SAINT-JARRE :**

Est-ce que je?

LE PRÉSIDENT :

305 Comment, dans votre esprit, c'est nuisible à l'agriculture. Pouvez-vous nous le préciser?

M. CLAUDE SAINT-JARRE :

310 Oui. Le sol fertile, la terre arable est détruite et c'est avec ça que la microbiologie des insectes, des vers de terre, que Vandana Shiva, une physicienne et agricultrice, dit que c'est la véritable infrastructure. Dans notre esprit occidental, qui nous est inculqué, notre éducation, l'infrastructure ce sont les routes; mais du point de vue de l'agriculture et de la physique, la vraie infrastructure, c'est les petits animaux qui font des souterrains dans les sols, qui aèrent les sols, qui remplacent ainsi les fertilisants et qui permettent aux plantes de pousser.

315 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Locat?

320 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

325 À la fin, en conclusion, vous trouviez qu'il y avait des risques élevés de perte de zone agricole dus aux empreintes écologiques des différentes activités. Qu'est-ce que vous penseriez qu'éventuellement on pourrait demander, comme on le fait pour la perte de terrains humides, on exige de reconstituer l'équivalent ailleurs si on en utilise, est-ce que vous pensez qu'on pourrait

aussi demander, par exemple, si on perturbe une partie d'un territoire agricole, peut-être de soutenir la reconstruction d'une autre partie ailleurs? Est-ce que c'est des stratégies qui vous intéressent?

330 **M. CLAUDE SAINT-JARRE :**

On ne peut pas faire ça. Comme j'ai dit, ça a pris quatre milliards et demi d'années à construire les terres arables, c'est-à-dire le 30, 40 centimètres d'humus, et ça ne se fait pas comme ça. On ne peut pas refaire le travail de la nature qui prend si de temps. Enfin, ce n'est pas juste le temps, c'est la compétence. On ne comprend pas, on ne sait même pas le nombre de vers de terre qui existent. Là, je viens de perdre une information! Mais en tout cas, on ne sait même pas le nombre de vers de terre qui existent. On a une ignorance qui est exprimée dans le film de Coline Serreau, *Solutions locales pour un désordre global*.

340 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Merci, Monsieur Saint-Jarre. J'inviterais maintenant, monsieur Rémi Francis. Bonjour.

345 **M. RÉMI FRANCIS :**

Bonjour. Ça va un peu dans le sens des autres invités ce que je vais vous dire aujourd'hui. Je pense qu'on est plusieurs à penser de cette façon-là, sans nécessairement avoir des statistiques en main, il y a une inquiétude de la population qui est légitime, je crois aussi, et c'est légitime de parler un peu aussi avec ses émotions. Il y a des choses qu'on ne peut pas toujours quantifier ni qualifier, qui sont importantes dans la société.

Alors, je prends la parole aujourd'hui pour défendre mon point de vue et mes idées sur l'industrie des gaz de schiste qui s'implante actuellement au Québec, en particulier dans la Vallée du Saint-Laurent. Je partage ce point de vue avec plusieurs de mes concitoyens et je parle aussi en leur nom. Je sais pertinemment que votre mandat est de proposer au ministère la façon d'encadrer l'industrie afin de tracer un cadre à l'intérieur duquel l'industrie devra opérer. Vous trouverez peut-être mon billet hors propos, étant donné que je ne vous entretiendrai pas des hauteurs de clôture que je souhaiterais voir ériger autour des installations ni de l'étanchéité des bassins de rétention.

Le gouvernement a décidé d'aller de l'avant dans l'exploitation des gaz de schiste sans consulter personne, il y a quelques années. Il a fait comme si le territoire lui appartenait en oubliant que le Québec n'appartient pas au gouvernement, mais à ses citoyens et que le gouvernement est là pour représenter et administrer ces mêmes citoyens. Pour nous rassurer, il a promis un cadre réglementaire très strict. Avec cette promesse, il croit que les citoyens vont dire : « Ah bien, si c'est

bien fait, pas de problème. » Quoi qu'on en dise, une exploitation gazière est une exploitation gazière. Cadre strict ou pas, la nature de l'activité reste la même. Elle ne sera jamais verte, jamais belle, jamais harmonieuse.

370

Le gouvernement nie ou oublie un fait très important. Il existe des gens sur le territoire visé par l'exploitation qui vivent, qui mangent, qui cultivent, qui travaillent, qui circulent, qui vont reconduire leurs enfants à l'école. Ces gens ne sont pas tous des militants. Ils sont de tout âge et la majorité d'entre eux, de mon point de vue, n'ont pas envie de voir s'installer une tour de forage à 100 mètres de leur résidence, pas plus qu'un bassin de décantation ou qu'une installation au glycol pour assécher le gaz. Ces gens habitent la Vallée du Saint-Laurent et ne connaissent rien de l'industrie et de ses effets. Ils ne sont pas allés nécessairement en Alberta, au Texas, au Nouveau-Mexique. Personnellement, j'y suis allé et j'ai trouvé que cette industrie détériore et modifie le paysage avec ses constructions de pipelines, ses camps de travailleurs, le va-et-vient incessant des poids lourds.

375

380

Je pense que si tout le monde ou enfin les gens comme moi, si les gens voyaient ça, ils seraient peut-être plus contre. Mais pour l'instant, on ne sait pas, on ne sait pas ce qui se passe, on ne sait pas de quoi ça va avoir l'air, et personne ne peut nous le dire. Enfin, personne peut dire de quoi exactement... de quelle façon ça va se faire exactement.

385

Les citoyens des villages visés par l'exploitation ne sauront jamais où et quand les sites de forage s'implanteront. Cette incertitude, cette menace à la quiétude n'aura pas de fin, car s'il y a du gaz en quantité, faites-moi confiance, ils vont le siphonner jusqu'à la dernière goutte.

390

Le gouvernement n'a nullement l'intention de réglementer la croissance, car comme l'a dit le représentant du ministère à cette commission, c'est le gisement lui-même qui déterminera le rythme de son exploitation. Je pense que ça, c'est une crainte légitime. Où, combien, combien de forages, sur quelle terre, celle de mon voisin, la mienne, celle à côté? Dans toute la Vallée du Saint-Laurent, c'est énorme.

395

Certains me diront : « Oui, mais ils sont riches en Alberta. » Vous avez en partie raison. Plusieurs ont fait beaucoup d'argent, mais il reste encore de la pauvreté. Cette richesse n'a pas été distribuée du haut d'un avion. Et quel est le prix de cet enrichissement? Croyez-vous qu'il n'y ait pas d'impact environnemental ou social? Vous irez voir à Fort McMurray ou dans des endroits où le pétrole s'est développé, il y a de la prostitution, de la drogue dans des camps de travailleurs, de l'inflation dans les villes concernées. La destruction de l'environnement. Est-ce le prix à payer pour être riche? Je me pose la question. Quelle est la place de l'être humain dans cette balance. Je ne parle pas du consommateur, du travailleur ou de l'électeur. Je parle de l'être humain avec un grand H, qui a besoin de travailler, certes, mais aussi d'une communauté, d'un environnement sain, de nourritures saines, d'eau.

400

405

410 Madame Normandeau croit qu'en promettant des redevances, les Québécois vont finir par avaler le morceau. Pour plusieurs, c'est effectivement suffisant, mais il y en a d'autres, et nous sommes nombreux, qui ne sont pas à vendre ni achetables.

415 Vous savez, je trouve qu'il manque un philosophe à votre table et à celle de votre employeur, à celle de notre gouvernement. Un philosophe qui vous dirait que l'argent n'a pas réponse à tout. Récemment il a été dévoilé dans les journaux que la compagnie Junex avait des claims sur des îles du Saint-Laurent, comme l'Île d'Orléans, l'Île Verte et l'Île aux Grues. Il est consternant de constater que le ministère n'ait pas d'emblée protégé ces petits bijoux d'îles. Ces îles sont des trésors patrimoniaux, des refuges pour les oiseaux, des havres de paix pour ceux qui y habitent. Si vous aviez un sage à vos côtés, il vous dirait qu'il y a des limites à ne pas dépasser.

420 Dans le dossier des gaz de schiste, le citoyen est redevenu le censitaire privé de tous droits comme au temps du régime seigneurial puisque aucun règlement quel qu'il soit ne peut contrecarrer la très puissante *Loi sur les mines*. Ceux qui prétendent qu'après Dieu le Père, c'est la *Loi sur les mines* qui mène n'ont pas tort. Les citoyens se sentent lésés, abandonnés et sans voix.

425 Si vous aviez un philosophe à votre table, il vous dirait également de prendre garde à l'effritement des communautés. L'exemple de mon village est frappant à cet égard. Une boulangerie avec deux employés est incapable d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour opérer et, de l'autre côté, à trois kilomètres, la CPTAQ vient d'autoriser, la semaine dernière, l'exploration des gaz de schiste.

430 Qu'est-ce que la CPTAQ? Qu'est-ce que c'est? Qui et quoi protège-t-elle? Il n'y a rien d'agricole dans le forage gazier. Comment le citoyen réagit-il alors que des petits projets de revalorisation des activités rurales sont rejetés en milieu agricole et que des activités industrielles, menées par des compagnies dont les sièges sociaux sont à des milles d'ici, sont permises d'emblée. Que va-t-il rester de ces infrastructures humaines et lieux qui tissent des liens entre les individus et leur communauté? Parce qu'elles ne créent ni richesse ni emploi, elles ne sont pas considérées. La lorgnette de la création d'emploi et de l'économie est-elle la seule à travers laquelle une problématique doit être envisagée.

440 C'est par cet argument que le gouvernement justifie, en partie, ses intentions et même s'il faut de l'argent pour vivre, il faut admettre que l'argent n'est pas tout. Ce n'est pas ultime. On ne peut pas tout faire avec, et pour cela et dans ce sens. D'autant plus que la corrélation entre exploitation des ressources naturelles et richesse collective est loin d'être automatique. Allez vous promener au Texas, vous allez voir de la pauvreté, des villages décadents au travers des puits de pétrole et de gaz qui, maintenant, n'emploient personne, mais enrichissent leur propriétaire et exploitant.

L'industrie gazière et pétrolière a plus souvent déstabilisé les états et les communautés qu'elle ne les a renforcés, des centaines d'études le prouvent.

450

Tel que Radio-Canada nous l'apprenait le 3 septembre 2010, l'Association pétrolière et gazière du Québec compte 38 représentants inscrits au registre des lobbyistes depuis 2009. Selon le registre, l'APGQ fait du lobbying auprès de neuf ministères et du cabinet du premier ministre en vue de la mise en place d'une nouvelle loi sur les hydrocarbures. À chaque fois que j'entends la ministre dire que les fonctionnaires travaillent sur la rédaction de la nouvelle loi, je pense aux lobbyistes qui sont là, derrière, tout près, payer des fortunes pour influencer, faire valoir leurs points, discuter au restaurant avec des hauts placés du ministère, et je pense à moi, ici, aujourd'hui devant vous, loin des décideurs, qui présente mon petit exposé pensant faire une différence. Vous ne trouvez pas ça inégal? Pourquoi le citoyen a-t-il tant de difficultés à monter les marches du parlement pour faire valoir son point? Alors que les compagnies ont des accès privilégiés, des contacts réguliers. Qui ce gouvernement représente-t-il?

455

460

En terminant, et ce que je souhaite le plus, c'est de voir, vous, les commissaires, vous, les ministres, vous, les décideurs et hauts fonctionnaires faire preuve de courage. Je me doute que plusieurs des personnes impliquées dans cette avancée systématique de l'industrie ne sont pas tous fidèles à leur pensée et à leur âme. Et j'interpelle ici ces hommes et ces femmes de pouvoir et les invite à agir selon leur conviction et non seulement selon les directives venues d'en haut.

465

Il est clair que cette offensive ne respecte pas les citoyens d'aucune façon, et je pense à la ministre Normandeau et à Jean Charest qui parlent toujours d'acceptabilité sociale dans le cas des projets éoliens. J'ai entendu aussi la ministre dire qu'aucun projet éolien ne serait imposé de force. Pourquoi n'en est-il pas de même avec l'exploitation des gaz de schiste?

470

En terminant, en terminant mon billet, l'autre jour, j'ai planté un noyer, un bel arbre, mais qui grandit lentement. Quand cet arbre commencera à être à peine majestueux, je serai vieux ou mort. Mais j'espère que mes fils pourront l'admirer et qu'il leur donnera des fruits et de l'ombre. Que restera-t-il d'un puits dans 200 ans lorsqu'il sera tari? Qu'est-ce qui sortira de ce trou où s'infiltrera la terre et l'eau quand le temps aura altéré, voire perforé la gaine de béton?

475

Voyez-vous, le développement durable, ce n'est pas un horizon de 20 ans. Si vous aviez un sage à votre table, il vous dirait que 200 ans, c'est court. Mon grand-père en a 97 et hier il me disait qu'il n'a pas vu le temps passer. Dans tout cet emballement, il faudrait aussi penser à l'après.

480

Merci.

485

LE PRÉSIDENT :

490 Merci, Monsieur Francis. Vous vous interrogiez pour... s'il vous plaît – s'il vous plaît, on a convenu, pas de signe d'approbation, pas de signe de désapprobation pour garder un climat serein dans la salle. Ça fait que je vous demanderais de suivre cette directive-là qui est très importante, par respect pour tous les citoyens et tous les participants qui vont venir faire un exposé en avant.

495 Et j'étais sur le point de dire à monsieur Francis que vous vous questionnez sur votre exposé, mais votre exposé, il va être livré au plus haut niveau de décision auprès du gouvernement, comme tous les messages que les participants vont venir nous donner à cette table.

500 Est-ce que vous avez des questions, Madame? Monsieur? Non. Merci beaucoup. Donc, j'inviterais maintenant, monsieur Dominic Champagne.

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

505 Bonjour. Je vais essayer de faire ça vite. Je suis passé de cent cinquante pages à quarante, et là, ce matin, j'ai essayé de réduire ça à treize.

LE PRÉSIDENT :

510 C'est bien. Ça va nous permettre, peut-être, d'avoir quelques minutes de discussion ensemble.

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

515 Ça serait apprécié, agréable. Comme beaucoup de mes concitoyens, j'ai pris connaissance de l'arrivée de l'industrie des gaz de schiste à la fin de l'été dernier. Depuis deux mois, je me suis inlassablement investi à étudier la question pour tenter d'y voir clair. J'ai à peu près tout mis de côté. Je suis d'un naturel entrepreneur. J'ai contribué à la création de nombreux emplois et entreprises dans ma carrière et a priori, je suis heureux quand les choses vont de l'avant.

520
525 Après une soirée d'information tenue à Saint-Edouard-de-Lotbinière par André Caillé et des gens de l'industrie, j'ai été, cependant, profondément indigné d'y découvrir la manière avec laquelle l'industrie procédait, vu l'importance de ce qui s'annonçait. Puis le lendemain, les préjugés défavorables de la ministre Normandeau à l'égard de l'esprit critique et de la colère légitime exprimée par mes concitoyens, ce soir-là, ont achevé de me convaincre de la nécessité de m'engager dans le débat actuel au service de la population dont je suis, car les préoccupations des citoyens sont légitimes et le respect de ces préoccupations doit primer sur toute autre question

530 dans cette affaire. Malheureusement, ils n'ont pas trouvé beaucoup d'écoute chez un gouvernement qui manifestement a pris le parti de l'industrie contre l'intérêt public.

535 Après des semaines de recherche et d'assemblées de citoyens, de navettes entre le village et la ville, constatant l'ampleur de ce développement, je milite aujourd'hui pour que l'on donne le bénéfice du doute à ceux qui n'ont d'autre profit dans cette affaire que celui de protéger leur terre et leur milieu de vie. Et je souhaite de tout mon cœur que la vérité et la justice vaincraient dans cette histoire.

540 Je suis un enfant de la Vallée du Saint-Laurent. Je suis né à Sorel à l'ombre des usines et des chantiers maritimes où j'ai passé mon enfance sur le bord du Richelieu. J'ai vécu à Québec, à Montréal, à Deschailons-sur-Saint-Laurent, près de la forêt seigneuriale de Lotbinière qui a servi de modèle à une forêt de chênes que j'ai entrepris de planter de mes deux mains sur une terre en friche, il y a quelques années. Ce pays-là, c'est le mien. Le fleuve coule dans mes veines et je n'admets pas que l'on tente de me désapproprier ni de la terre que nous habitons, ni de l'eau que nous buvons, ni de l'air que nous respirons, ni des richesses du sous-sol. Voilà pourquoi je suis là.

545 La ministre Normandeau a déclaré récemment qu'il n'y avait aucune urgence à procéder, que le développement n'était prévu que pour 2014 et que, je cite, mais j'abrège :

550 *Il n'y a rien qui presse justement. On est à la phase actuellement d'intéresser des entreprises à venir mesurer ce que contient notre sous-sol. Alors, on se dit : quelle formidable occasion. D'ici là, on va s'inspirer des recommandations du BAPE. On va prendre le temps nécessaire pour faire les choses correctement, qu'on soit la province en Amérique du Nord qui aura recours aux plus hauts standards en matière d'environnement pour la mise en valeur de notre gaz naturel.* Fin de la citation.

555 Pourtant, aujourd'hui, au moment où je vous parle, pendant que le BAPE mène ses audiences, des citoyens, vivant le long du Richelieu, s'inquiètent, s'indignent et tentent d'alerter l'opinion publique parce que des forages vont commencer aujourd'hui ou demain, ou dans les jours qui viennent, près de leur maison, sans leur consentement. Ici et maintenant, les compagnies gazières explorent et des forages sont en cours. Cette histoire de citoyens indignés, dépossédés face à l'arrogance des gazières, je la vois se dérouler sous mes yeux chaque jour depuis deux mois.

565 Ceci étant dit, convenons qu'il y aurait des avantages à développer et en principe je ne suis pas contre. Qui serait contre la création de la richesse comme on dit, de milliers d'emplois, la diminution des importations de gaz naturel, l'accroissement de la sécurité énergétique, le développement d'un savoir-faire nouveau, l'élimination de la dépendance, soit. On est des brûleurs de mazout qu'on pourrait remplacer, et avec le gaz qui nous vient de l'Ouest, par du bon gaz

570 québécois et convertir certaines usines, et nos véhicules lourds au gaz. Avec tous les bénéfices économiques que ça comporte. À la bonne heure.

575 Mais il y a beaucoup de questions sans réponse. D'abord, on est en droit de se demander si on doit vraiment exploiter cette ressource. Quelle place doit continuer de prendre les énergies fossiles dans la perspective du développement durable au Québec? Est-ce que ce virage vers ce type d'énergie menacera notre progrès en regard de la lutte contre le réchauffement climatique? Quelle est la vision énergétique globale du gouvernement du Québec?

580 Si nous avons l'avantage exceptionnel d'une abondante hydroélectricité comme tremplin pour développer un système d'énergie alternative avantageux à long terme sur tous les plans : économique, social et écologique, le solaire, l'éolien, la géothermie, le biogaz, les économies d'énergie, quelle est l'urgence réelle à développer cette énergie non renouvelable?

585 Ceux qui croient que le gaz de schiste représente l'avenir de l'énergie au Québec ne sont-ils pas prisonniers d'une vision archaïque du développement énergétique. Après des années d'efforts et d'investissements importants dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, est-il temps de développer une nouvelle énergie sale? Je dis : « Ayons ce débat collectivement. » Et puis, on pourra se demander : comment l'activité gazière peut-elle être compatible avec la protection du territoire agricole. Assisterons-nous à une industrialisation à outrance de la Vallée du Saint-Laurent? Combien de puits sont prévus? Quelle est la limite de ce développement? Quelle est la toxicité des produits utilisés? Dans quel état seront nos terres pendant et après l'exploitation? Y aura-t-il des dédommagements aux propriétaires ou aux voisins? Sur quelles terres passeront les milliers de kilomètres de gazoduc? À quelle distance respectable de nos maisons accepterons-nous un forage? Quel bruit, quelle poussière, quel dérangement accepterons-nous d'endurer?

595 Et nos routes, sachant qu'une armée de camions voyagera nuit et jour, à chaque forage, transportant eau et produits toxiques, qui en défrayera la réfection, l'entretien? Où seront entreposés les produits dangereux? Combien d'usines de traitements d'eau pour les millions de litres d'eaux usées? Les usines existantes suffiront-elles? Où l'industrie pompera-t-elle les importantes quantités d'eaux dont elle a besoin? Les plans d'urgence sont-ils prêts à réagir ici et maintenant en cas de fuite, de déversement, de contamination, d'incendie, d'explosion? Sommes-nous prêts à prendre le risque que des catastrophes vécues ailleurs, mais déniées ici, se transportent maintenant ici? Quels sont les paramètres de ces ententes de gré à gré proposées par l'industrie aux propriétaires vulnérables et tenus à la confidentialité? Pourquoi depuis quelque temps certains citoyens qui ont affaire avec l'industrie se sentent-ils méprisés? Pourquoi ce sentiment qu'on nous cache des choses, qu'on décide sans nous, que même cette commission a parfois des allures de comédie?

605 Pourquoi les citoyens qui ont signé des ententes sont tenus au silence? Qui a peur de la connaissance et de la vérité dans toute cette histoire? Je sais, toutes ces questions ont été

610 entendues depuis le début des travaux, mais les réponses? Combien de fois, depuis le début des
séances du BAPE, la réponse a été : « Il est trop tôt. Nous ne savons pas pour l'instant. » À
615 combien de questions importantes, légitimes et parfois graves, n'a-t-on pas été en mesure de
répondre à l'environnement, à la santé, à l'agriculture, et cetera.

620 Comment ferons-nous pour répondre plus rapidement que l'Agence américaine de
l'environnement dont les conclusions sont attendues pour 2012? Alors que l'histoire de leur
industrie est plus documentée que la nôtre, il connaît aujourd'hui ses premiers et bien maladroits
balbutiements. On ne fondera tout de même pas une industrie aussi importante, envahissante et
625 potentiellement explosive, sans prendre la pleine mesure de cette décision collective.

630 Depuis des semaines, on a fait la preuve que l'état actuel de la connaissance ne nous
permet pas de porter un jugement avisé pour bien comprendre dans quel engrenage on va se
mettre le doigt, si tant est qu'on veuille s'y engager. On tente de nous rassurer, mais pour qui
cherche sincèrement la vérité dans cette affaire, il n'y a qu'une certitude, et c'est qu'on n'a pas
635 beaucoup de certitude.

Ce que nous savons, c'est qu'il y a des gens qui habitent près des zones des forages, que
les permis accordés sont situés dans le cœur historique et agricole, dans la zone la plus habitée du
Québec. Et c'est faire insulte à notre intelligence que de prétendre une conciliation exemplaire
640 entre les intérêts d'une industrie réputée polluante et la protection de l'environnement, de la santé
et de la sécurité des citoyens.

Ce que nous savons, c'est que, pour l'heure, les gazières procèdent, le gazoduc s'amène, et
le printemps prochain, les compagnies seront prêtes à y brancher les premiers puits. Plus nous
645 tardons à stopper cette avancée, plus les coûts de tout ordre seront élevés. Plus on s'enfonce à
nier l'évidence, plus on exhorte les citoyens à l'écoute et au respect quand c'est l'industrie qu'on
devrait convier au respect des habitants de cette terre, on ne fait la preuve que d'une chose, c'est
que l'on est prêt à beaucoup sacrifier sur l'autel du laisser-faire, de la productivité et du
650 développement économique. Que l'on a fait le choix d'abandonner les intérêts du peuple aux
mains des mercenaires.

Je ne peux m'empêcher de songer à l'extraordinaire mouvement collectif que la
nationalisation de nos ressources naturelles en hydroélectricité a déclenché il y a cinquante ans. À
quel point ce mouvement a donné de l'élan à notre société, à notre façon d'être, à notre niveau de
655 vie, notre niveau d'éducation, à l'état de nos finances publiques, et surtout, à notre confiance en
nous-mêmes comme société.

L'ironie de l'histoire nous dit que le ministre des Richesses naturelles de l'époque était allé
parcourir le Québec avec son tableau noir et sa craie pour convaincre la population des enjeux et
660 de l'importance de cette exploitation. Au service des intérêts de ses concitoyens. Après quoi, le

gouvernement était allé en élection afin de faire sanctionner son projet. Que nous sommes loin aujourd'hui de cet extraordinaire esprit démocratique et de ce mouvement collectif.

655 Pourquoi a-t-on aujourd'hui le sentiment d'être exploité, d'être dépossédé de notre richesse collective quand le Québec a tout le potentiel pour devenir une véritable puissance économique verte. Je ne peux m'empêcher de penser que l'ancien ministre libéral René Lévesque doit se retourner dans sa tombe, voyant à quel point nous sommes en rupture avec cette tradition qui est notre fierté, le sens de l'effort collectif, le défi, les grandes réalisations.

660 Je ne suis pas fondamentalement opposé à l'exploitation des gaz de schiste et je ne demande qu'à être convaincu qu'on peut faire les choses proprement, si elles méritent d'être faites. Mais tout cela devra se dérouler dans le respect des citoyens et de leur milieu de vie, selon leur intérêt. Nous sommes collectivement les propriétaires de cette ressource. Il nous appartient à nous de décider des termes de son exploitation, pas au propriétaire de l'industrie, si puissant soit-il. Les témoignages et les réponses aux nombreuses questions soulevées depuis le début des travaux de
665 cette commission ont fait jusqu'à présent la preuve que l'état de la connaissance actuelle est limité, partiel, souvent partiel dans la mesure où elle nous provient, pour beaucoup, des données de l'industrie elle-même et d'études qui sont souvent incomplètes ou à finir.

670 Dans un livre paru la semaine dernière sur la question, un expert affirme que le Québec est l'exemple à ne pas suivre en matière de développement de cette industrie.

675 Contrairement à ce qu'on affirme depuis le début des audiences de cette commission, le principe de précaution qui doit prévaloir n'est pas appliqué présentement. Les plans d'urgence sont inexistants dans les villages pour faire face à un éventuel incident qui pourrait survenir non pas en 2014, mais aujourd'hui, près de l'un des 29 puits qui ont été forés. Depuis des mois dans les champs et les forêts, à l'abri des regards, on a vu les géants mécaniques de l'industrie battre le paysage, ouvrir des routes, dynamiter le sol, à l'insu parfois des habitants mêmes, empester l'air et couper à blanc, sans égard à la destruction des habitats naturels fauniques et à la proximité de
680 maisons où habitent des êtres humains.

685 J'ai personnellement vu, de mes yeux vu, un réservoir d'eau usée par les produits toxiques remplis à ras bord et prêt à déborder au lendemain des pluies diluviennes du 15 octobre dernier. S'il vous plaît, un peu de noblesse et de sens commun. Nous sommes les habitants de la Vallée du Saint-Laurent à qui appartient cette terre, à qui cette eau, sous quel prétexte et à quel prix devrions-nous permettre de bouleverser le coin de pays où nous vivons. Qui portera les légitimes inquiétudes des villages? Nous avons beaucoup entendu l'industrie présenter ses informations, son point de vue, sa version des faits. On les a même vus se poser en victime. De leur côté, pour se faire entendre, les citoyens ont dû souvent s'ameuter et se mettre en colère.

690

Pour calmer le jeu, la ministre Normandeau veut rassurer et elle déclare à tout vent que les substances utilisées ne sont pas polluantes et qu'elles ne représentent aucun danger. Mais les cas de contamination et les études scientifiques se multiplient pour prouver le contraire.

695 Il y a quelques semaines, une étude de l'Université de Toronto qui a été déposée devant la commission concluait qu'en l'absence de données publiques sur les produits chimiques de fracturation et sur les prélèvements d'eau par l'industrie, ainsi que de cartographie complète des aquifères du pays, le développement rapide de l'exploitation du gaz de schiste pourrait mettre en péril d'importantes ressources en eau, sinon la sécurité de l'approvisionnement en eau du Canada.

700 Au nom de quel développement est-il aujourd'hui possible de nier l'évidence. Les citoyens de l'État de New York ont décrété un moratoire le printemps dernier sur une partie de leur territoire. La Pennsylvanie vient aussi de décréter son moratoire sur les terres de l'État. Au Québec, la ministre promet de son côté à l'industrie, et je cite : « Une loi plus moderne, plus proactive. On va vous permettre de déployer vos ailes et, dans ce sens, on souhaite une loi qui nous permette d'être plus efficace. »

705 En 2005, le vice-président Dick Cheney, dans la nouvelle *Loi sur l'énergie*, a fait exempter la fracturation hydraulique des principales lois de protection de l'environnement. Le *Safe Drinking Water Act*, le *Clean Water Act* et le *Clean Air Act*. Pourquoi? Pour protéger quels intérêts? Qu'en sera-t-il ici avec la nouvelle loi sur les hydrocarbures promise à l'industrie pour le printemps prochain?

710 Depuis 2005, pourtant, aux États-Unis, on a dénombré des cas de contamination d'eau en Pennsylvanie, au Colorado, en Arkansas, au Nouveau-Mexique, dans l'État de New York, au Texas, en Virginie, en Virginie de l'ouest, au Wyoming, en Ohio. Et quand les citoyens affectés poursuivent les gazières, on leur répond qu'il n'y a aucun lien entre les forages et les contaminations. Qui peut nous assurer qu'il n'y a aucun lien de cause à effet, que cette pratique ne risque pas de causer des torts irréparables. À la télévision, par les temps qui courent, l'industrie du pétrole nous assure que les sables bitumineux sont exploités en harmonie avec l'environnement.

715 Nous savons de quel côté des choses la vérité se cache. Si la qualité de l'environnement leur tenait tant à cœur, ils auraient déjà cessé de prendre les risques qui sont pris chaque jour. Vous vous arrosez tous les droits y compris ceux d'exproprier, y compris celui de passer par-dessus les lois. Je ne peux pas croire qu'on va risquer, avec les milliers de puits, les dizaines de milliers de fracturations qu'on nous annonce, de voir la Vallée du Saint-Laurent se faire dévaster.

720 J'ai appris que non seulement le sous-sol de la terre dont je suis propriétaire ne m'appartient pas, mais qu'il peut être bradé, non pas à une centaine de tonnes, mais à 10 sous l'hectare, à des investisseurs puissants qui ont le droit, sous prétexte de créer de la richesse et des emplois, de

venir bouleverser le coin de pays que je chéris, sans tenir compte de ce qu'il représente pour les gens du coin.

735 On a vu, par chez nous, l'eau des rivières pompée par centaine de camions-citernes. On les a vus planifier le dynamitage à l'insu d'une agricultrice à Leclercville, alors qu'elle avait clairement exprimé, par trois fois, son opposition; par erreur, le gars parlait anglais.

LE PRÉSIDENT :

740 Pouvez-vous aller en conclusion, s'il vous plaît.

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

745 J'y arrive. On les a entendus dynamiter encore, et encore par erreur sur des terres en amont des réserves d'eau potable à Saint-Sophie-de-Lévrard. Puis encore et encore par erreur à Saint-Judes où, après qu'un glissement de terrain ait emporté quatre citoyens – on les avait pourtant bien informés des dangers. Par erreur, le gars parlait anglais. Quelles erreurs parmi celles qui nous ont été rapportées pour 29 puits? Quelques erreurs en phase d'exploration, où en serons-nous quand on aura atteint le cap des 10 000 puits?

750 S'il y a un danger réel, n'y a-t-il pas lieu d'exiger que l'on étudie plus avant la manière d'exploiter cette richesse. Le consensus qui se dégage aujourd'hui exige ces études et les garanties nécessaires à ce que ça se fasse proprement avec un minimum de risque.

755 **LE PRÉSIDENT :**

Il reste quelques minutes à peine.

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

760 Très bien. Si la suite des choses est gérée avec le même laisser-faire qu'on a connu ces derniers temps, la méfiance de la population va s'intensifier. Dans la tradition du développement énergétique collectif québécois depuis 50 ans, cette attitude est inadmissible. Pourtant, ce qui s'en vient ici comme chantier est immense. Pour l'instant, l'industrie tente de montrer patte blanche et d'éviter de faire trop de vagues mais ce qui se trame est gros.

770 Portons simplement un regard sur le nombre de puits qui pousseraient dans la Vallée du Saint-Laurent entre Québec et Montréal, entre la 20 et le fleuve. À cette question aussi fondamentale que le nombre de puits que l'industrie prévoit forer sur l'ensemble du territoire, il a semblé impossible à cette commission d'obtenir une réponse claire ni de l'industrie ni du gouvernement, au point où en vient à se demander si ce n'est pas de la stratégie. N'est-ce pas

pourtant de la réponse à cette question que l'on saura mesurer l'ampleur du développement qui nous attend.

775 On a évoqué quelques chiffres, mais dans un flou savamment entretenu. Puis dans une étude commandée par l'industrie dont le but était de mettre en valeur les retombées économiques de l'exploitation, la firme Secor établit une hypothèse à 250 puits par année d'ici 2025, c'est-à-dire pour un total d'environ 6, 7 000 puits. Enfin un début de réponse.

780 Et puis, lors de la séance sur l'économie, on apprend finalement qu'on peut estimer, si on compte à peu près deux milliards de pieds cubes par puits, un total d'environ 20 000 puits. De là, un certain nombre de questions. De quoi aura l'air la Vallée du Saint-Laurent avec 20 000 puits ou même à 10 000 puits? Peut-on avoir le plan, le positionnement, même approximatif, de ces milliers de puits? Qu'est-ce que ça représente pour les citoyens? Combien de milliards de litres d'eau seront injectés sous terre pour y rester à tout jamais? Quelle est l'autorité des citoyens québécois à limiter ce nombre de puits, une fois que son gouvernement aura cédé l'ensemble des permis d'exploitation?

785
790 Les citoyens du Québec feront-ils face...

LE PRÉSIDENT :

En conclusion. Parce que vous commencez à dépasser le temps.

795 **M. DOMINIC CHAMPAGNE :**

Moi, je me suis tapé les quelques milliers de pages des minutes de la commission ces dernières semaines et je pense que l'industrie a eu passablement de temps pour exprimer tout son point de vue. Je fais mon devoir de citoyen. J'ai vraiment fait un effort pour limiter mon temps, et je pense qu'on n'en est pas à cinq minutes près en ce qui me concerne.

800 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, concluez, concluez. Parce que si je donne cinq minutes à vous, je donne cinq minutes à l'autre...

805 **M. DOMINIC CHAMPAGNE :**

Je comprends. Et pourquoi pas? Moi, ce que je dis, c'est qu'on manque de temps, et ça, vous en faites la preuve. Je n'ai pas le droit, moi, de m'exprimer ici?

810

LE PRÉSIDENT :

815 C'est les règles normales.

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

820 Je fais mon devoir de citoyen. Je prends le temps de m'impliquer dans cette cause qui me tient à cœur et je pense que je parle au nom de dizaine de milliers de citoyens présentement.

LE PRÉSIDENT :

825 Bien oui, mais allez en conclusion. Allez en conclusion.

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

830 Cette attitude-là, elle est à mon sens répréhensible, elle est à mon sens partielle. Vous avez laissé abondamment le temps à l'industrie de s'exprimer.

LE PRÉSIDENT :

Ça, je peux l'expliquer.

835 **M. DOMINIC CHAMPAGNE :**

Et l'industrie a des moyens énormes pour préparer...

LE PRÉSIDENT :

840 Je vais vous l'expliquer, je vais vous l'expliquer tout de suite. L'industrie était une personne-ressource. L'industrie, quand on l'a invitée en première partie d'audience, c'était pour les convoquer à la barre, pour leur poser des questions. Parce que si on veut savoir comment l'industrie fait les choses, il faut leur poser les questions. Si l'industrie n'avait pas été là, on n'aurait pas été capable de poser des questions aux experts qu'on avait. On avait 50 scientifiques.

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

850 J'entends, mais le point de vue d'un citoyen là-dedans, ce n'est pas juste une affaire de sous-sol, puis de loi physique. Il y a aussi des êtres humains qui vivent là et, ce point de vue là, il est extrêmement important.

LE PRÉSIDENT :

855

Oui. Et d'ailleurs, c'est pour ça qu'on fait la deuxième, mais concluez.

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

860

Ma conclusion, elle est simple. Pour avoir suivi le dossier inlassablement, participé à de nombreuses rencontres de citoyens, pris connaissance d'un œil profane, mais attentif, de l'ensemble des minutes des audiences, de la plupart des documents déposés devant cette commission, de plusieurs articles, rapports ou études publiées ici et ailleurs au Canada ainsi qu'aux États-Unis, outre les recommandations que j'ai déposées dans mon mémoire et dont vous pourrez, si vous avez le temps, en tenir compte, j'en tire ici trois conclusions que je presse le BAPE de considérer sans délai.

865

D'abord, que pour la suite du monde, le principe de précaution doit prévaloir dès maintenant. Il y a des dangers maintenant. Puis, en toute honnêteté, il sera impossible à court terme et dans les délais prescrits de porter un jugement éclairé sur les questions suivantes : la nécessité pour le Québec de se lancer dans le développement de cette industrie, les impacts potentiels de l'industrie sur les ressources en eau, la qualité de l'air et la qualité du milieu de vie, la sécurité et la santé publique, le nombre de puits et l'importance de ce développement, et la maîtrise d'œuvre de ce chantier, l'aménagement du territoire, les redevances, l'alimentation et le traitement des eaux, les plans d'urgence des villages et j'en passe.

870

875

Considérant la présence de ces risques potentiels – et je vais terminer là-dessus – et de leurs conséquences, c'est-à-dire la tension croissante que ces préoccupations génèrent chez les citoyens, il est de toute première importance que le Bureau des audiences publiques recommande au gouvernement de décréter un arrêt immédiat des activités de l'industrie gazière de façon à ce qu'on puisse prendre le temps d'étudier l'ensemble des enjeux sur la base d'études approfondies, indépendantes de l'industrie et d'ordonner la suite des travaux, s'ils doivent avoir lieu, dans le sens de l'intérêt public, sans porter atteinte à la propriété collective, à la paix sociale et au niveau de vie des citoyens.

880

885

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on ne se comprend pas, parce que je ne tolère pas aucune manifestation quelle qu'elle soit, puis on ne peut pas continuer comme ça. Parce que quand ça va être une opinion inverse, ça va être l'inverse? Non. On n'accepte pas ça. Ce n'est pas ça, les règles. Les règles, je vous les ai dites, puis je ne voudrais pas avoir à les redire.

890

J'inviterais maintenant, monsieur Philippe Chénard de l'Alliance des villes des Grands lacs et du Saint-Laurent.

895 **Mme NICOLA CRAWHALL :**

Bonjour, Monsieur Fortin, Madame Trudeau, Monsieur Locat. Je vous remercie pour l'opportunité pour présenter nos recommandations de la part des maires des Grands lacs.

900 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous êtes madame?

905 **Mme NICOLA CRAWHALL :**

Je m'appelle Nicola Crawhall, je suis la directrice adjointe de l'Alliance des villes des Grands lacs et du Saint-Laurent.

910 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

915 **Mme NICOLA CRAWHALL :**

Nous sommes une association des élus, des maires. Nous avons 73 membres de Sept-Îles jusqu'à Duluth, de Nepegan jusqu'à Chicago, et on représente 13 millions de citoyens au Canada et aux États-Unis. Notre président, c'est le maire Denis Lapointe de Salaberry-de-Valleyfield, et nos présidents fondateurs sont monsieur Richard Daley de Chicago et monsieur David Miller de Toronto.

920 Je vous présente, monsieur Philippe Chénard, notre gestionnaire de politique dans notre programme au Québec.

925 **M. PHILIPPE CHÉNARD :**

Bonjour, Monsieur Fortin, Madame Trudeau, Monsieur Locat.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

935 **M. PHILIPPE CHÉNARD :**

Donc, merci, Monsieur le président, Madame et Messieurs les commissaires de nous entendre aujourd'hui. Nous allons vous présenter, en fait, un sommaire des recommandations qui

ont été déposées dans notre mémoire, la semaine dernière, par notre Alliance. Comme la présentation a déjà été faite, bien, voici ma collègue, Madame Crawhall, la directrice adjointe et votre serviteur.

940 Ici, nous avons un court sommaire de notre présentation d'aujourd'hui. Donc, il y a un portrait de l'Alliance que ma collègue vient tout juste d'effectuer bien succinctement. Nous allons ensuite revenir sur l'objectif général du mémoire que nous avons déposé la semaine passée. Nous allons revenir sur quelques exemples de développements problématiques qui sont survenus à l'extérieur de la province du Québec. Je suis certain qu'il y a plusieurs de ces exemples dont vous avez déjà
945 entendu parler de façon précédente.

Nous allons ensuite poursuivre avec les recommandations qui ont été faites par l'Alliance la semaine dernière, en deux volets; d'une part la protection des ressources naturelles et d'autre part l'implication des municipalités ainsi que la reconnaissance des effets du développement de cette
950 industrie pour les municipalités. Et nous allons conclure avec quelques remarques finales.

Donc, comme ma collègue a mentionné, l'Alliance est une coalition de soixante-dix maires et autres représentants élus à travers deux provinces et huit États représentant un large nombre de citoyens de Duluth jusqu'à Sept-Îles. Et comme tu l'as mentionné, on a douze municipalités
955 membres au Québec dont Montréal, la CMQ et Trois-Rivières.

Alors, ça, c'est une carte qui démontre l'étendue des municipalités membres de l'Alliance à travers le bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent.

960 Donc, l'objectif général de l'Alliance. Dans le mémoire que nous avons déposé le 11 novembre dernier, c'est que l'objectif de l'Alliance, la mission de l'Alliance étant la protection, la restauration et la mise en valeur du bassin des Grands lacs et du Saint-Laurent, on souhaite, à l'Alliance, qu'il y ait une gestion, à la fois serrée, efficace et responsable de l'industrie des gaz de schiste, et ce, dans l'intégrité du milieu naturel. Et, par milieu naturel, j'entends principalement les
965 ressources en eau, autant de surface que souterraine.

Le mémoire aussi soulignait que cette gestion serrée, efficace et responsable devait être effectuée selon le bien-être et la sécurité des citoyens concernés. Cette gestion efficace, serrée et responsable devait être faite en accord avec le pouvoir et les rôles des municipalités. Et,
970 finalement, dans la transparence par une meilleure communication entre le gouvernement, les compagnies exploitantes et le milieu local.

Permettez-moi de revenir sur quelques exemples d'un développement problématique que soulève l'industrie des gaz de schiste à l'extérieur du Québec. Je suis certain que vous en avez déjà entendu plusieurs, je me permets d'en rajouter, si vous ne les avez pas déjà entendus. Par
975 exemple, en Pennsylvanie, la Pennsylvania Land Trust Association a relevé, en juin dernier,

quelque 1 500 infractions qui avaient eu lieu depuis deux ans et demi lors des exploitations de gaz de schiste dans cet État.

980 L'État de New York, son sénat a voté l'été dernier un moratoire, comme vient de l'indiquer
monsieur Champagne, sur toute nouvelle activité d'exploitation et d'exploration dans cet État en
attente d'une meilleure information sur les conséquences de l'industrie. Au Wyoming, l'Agence
985 états-unienne de protection environnementale, l'APA, a relevé que sur 39 sites en activité depuis
cinq ans, 11 cas, il y avait eu 11 cas de contamination à des degrés divers des sources d'eau par
des produits chimiques allant du diesel au benzène et autres dissolvants.

En somme, nous estimons à l'Alliance que ces cas illustrent les défis et les risques associés
au développement de l'industrie des gaz de schiste sans un cadre réglementaire adéquat.

990 Les recommandations de l'Alliance tiennent dans deux volets. Les cinq premières
recommandations touchent la protection des ressources naturelles. Premièrement, nous
recommandons la réalisation d'une étude scientifique approfondie, rigoureuse et indépendante
pour l'ensemble des impacts. Et par l'ensemble des impacts, nous comprenons non seulement la
995 protection des ressources d'eau, c'est-à-dire des eaux souterraines et des eaux de surface, mais
également des effets sur la santé de la population, sur la qualité de l'air, sur la qualité des sols ainsi
que sur la stabilité des sols.

Deuxièmement, nous exigeons que les compagnies exploitantes dévoilent la liste des
produits utilisés lors de la fracturation hydraulique. Nous notons que l'Agence de protection
1000 environnementale américaine a récemment exigé à dix des plus grandes entreprises dans le
domaine, aux États-Unis, de dévoiler la même information et nous estimons que cette information
est essentielle à toute avancée dans le dossier basé sur des informations éclairées.

Troisièmement, nous voulons assurer la compatibilité entre toute nouvelle réglementation de
1005 la part du ministère des Ressources naturelles ou du MDDEP et l'actuelle *Loi sur la qualité de
l'environnement*. Nous estimons qu'aucun projet de règlement ne devrait contrevenir aux principes
de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui prévoit la préséance et la protection du domaine
environnemental et la protection des citoyens.

1010 Quatrièmement, nous recommandons d'établir un processus d'évaluation globale applicable
à chaque site d'exploitation qui serait complémentaire aux 17 étapes d'émission de permis et de
certificat d'autorisation actuellement en cours par le MDDEP et le ministère des Ressources
naturelles.

1015 Cinquièmement, exercer, lorsque requis, le droit discrétionnaire, c'est-à-dire l'article 304 de
l'actuelle *Loi sur les mines*. Cet article permettrait au ministre, lorsque requis, d'interdire tout site
particulièrement vulnérable ou problématique à toute activité de forage, d'exploitation ou

d'exploration. Je pense notamment aux zones côtières, aux milieux humides, ainsi que dans le lit du Saint-Laurent.

1020

La deuxième série de recommandations de l'Alliance touche l'implication des municipalités ainsi que la reconnaissance des conséquences d'une telle activité sur leur territoire.

1025

La sixième recommandation est donc de révoquer l'article 246, ou du moins le réformer, de l'actuelle *Loi sur les mines* qui a préséance sur toute autre réglementation touchant le milieu municipal, incluant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

1030

Cet état de choses fait en sorte que les municipalités se retrouvent présentement avec très peu de moyens pour pouvoir réglementer et contrôler les activités de l'industrie sur leur territoire, comme par exemple pouvoir déterminer une distance minimale entre la présence d'une activité de forage ou d'exploitation et la présence d'habitations.

1035

Septièmement, nous recommandons également la création d'un organe consultatif où siègeraient à la fois les compagnies exploitantes, les municipalités et le gouvernement, basé sur le modèle de l'actuelle commission sur le pétrole et le gaz qui a été créée récemment en Colombie-Britannique. Cet organe permettrait de coordonner les relations entre les compagnies exploitantes et le milieu local, et permettrait entre autres de faire suivre les doléances à qui de droit.

1040

Huitième recommandation, permettre la réalisation d'études d'impact et d'audiences publiques locales qui seraient demandées soit par les municipalités ou par les populations locales. Et ces études d'impact et d'audiences publiques incluraient également un droit d'appel au gouvernement en cas de décision défavorable.

1045

Neuvième recommandation, établir un processus pour assurer la sécurité publique. Ceci comprend autant les risques d'incendie, les déversements que la mise à jour des plans d'intervention et toute autre intervention qui pourrait affecter les schémas de couverture.

1050

Finalement, nous recommandons la création d'un fonds de compensation municipale. Ce fonds serait créé à même des redevances qui seraient perçues aux compagnies exploitantes. Celui-ci servirait à compenser les municipalités pour, d'une part, les frais encourus, notamment l'utilisation des réseaux routiers municipaux et autres installations de traitement des eaux et il pourrait également servir à compenser les pertes de revenu suite à des baisses de valeur foncière.

1055

Finalement, ce fonds pourrait servir à la remise en état des sites contaminés qui seraient délaissés par l'industrie.

En conclusion, étant donné les incertitudes grandissantes et sérieuses entourant les conséquences associées au développement de l'industrie des gaz de schiste, étant donné la

1060 nécessité absolue d'un accès à une eau potable de qualité pour la population et les acteurs
économiques actuels - et si je me permets, Monsieur le président, il n'y aura pas de commission
qui pourra remettre en état une nappe phréatique qui serait contaminée - étant donné les rôles et
les responsabilités des municipalités, notamment en raison de leur proximité avec les citoyens,
l'Alliance recommande au BAPE de souscrire un principe de précaution des plus élevé et d'assurer
l'implication des milieux locaux incluant les municipalités.

1065 Je vous remercie, Monsieur le président, Madame, Messieurs les commissaires pour votre
attention. Si vous avez des questions, nous sommes disposés.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. On a quelques questions. Quand vous parlez, dans votre recommandation numéro 10,
de créer un fonds, j'aimerais ça que vous me disiez comment ça marcherait, comment ça serait
distribué entre les municipalités, entre autres?

1075 **M. PHILIPPE CHÉNARD :**

1080 Si je me permets, ce n'est pas une question qui, à prime abord, est facile pour déjà avoir
travaillé sur des aspects de péréquation au niveau provincial. C'est certain que d'une part le fonds
pourrait être financé par une redevance qui pourrait être, à prime abord, financée au volume ou à
la quantité. Pour ce qui est des compensations, les méthodes de calcul, selon nous, il faudrait bien
sûr que les municipalités exercent leurs droits de demander ces compensations-là et devraient
quand même présenter... on pourrait appeler quand même des preuves ou devrait pouvoir soutenir
de façon concrète les conséquences des activités, que ce soit sur le réseau routier, que ce soit sur
des demandes accrues sur le réseau municipal, que ce soit sur la présence... depuis la dévaluation
1085 des propriétés foncières situées à proximité.

1090 Donc, il y aurait également une obligation de la part du milieu municipal de produire, de
justifier, de réclamer les montants qui seraient demandés. Et là, il faudrait qu'il y ait, bien sûr, un
arbitrage entre les sommes qui seraient rendues disponibles et les requêtes qui seraient
accomplies par l'ensemble des municipalités.

LE PRÉSIDENT :

1095 Et qui gérerait le fonds?

M. PHILIPPE CHÉNARD :

Ça pourrait être le comité consultatif, justement.

1100

LE PRÉSIDENT :

Un nouveau comité consultatif. Est-ce que c'est le comité que vous parliez?

1105

M. PHILIPPE CHÉNARD :

Bien, c'est le même que celui au point, si je ne me trompe pas...

1110

LE PRÉSIDENT :

Au point 7, la recommandation 7?

1115

M. PHILIPPE CHÉNARD :

Oui, exactement. C'est-à-dire qu'on reprend un peu le modèle de qu'est-ce qui s'est fait en Colombie-Britannique. Il y a une commission pétrolière et gazière en Colombie-Britannique qui gère justement les réclamations et qui coordonne les rapports entre les acteurs locaux et l'industrie. Ça pourrait être un des mandats de cette...

1120

LE PRÉSIDENT :

On va y revenir sur le comité, mais j'aimerais ça rester un peu sur le fonds. Parce que vous dites : « Ce fonds permettrait de compenser, selon la nature, les coûts assumés par les municipalités et en même temps, les contributions au fonds doivent tenir compte des coûts associés à la remise en état du site. »

1125

M. PHILIPPE CHÉNARD :

1130

Oui. Ça, c'est dans l'éventualité où, un peu comme dans le cas des mines actuellement, il y a des cas où les compagnies soit disparaissent ou elles sont dissoutes, et il n'y a plus de personne morale pour assumer soit la décontamination ou la remise en état. Une partie de ce fonds-là pourrait être justement dédiée à cette éventualité-là.

1135

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Locat? Madame Trudeau?

1140

Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :

Relativement à la recommandation 6, vous avez dit : « Révoquer l'article 246. » Et lors de votre présentation vous avez dit : « Ou du moins le réformer. »

M. PHILIPPE CHÉNARD :

Oui.

1145 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Alors, j'aimerais que vous soyez un petit peu plus explicite sur le « réformer. » Si je comprends bien, il y a une nuance.

1150 **M. PHILIPPE CHÉNARD :**

1155 Une nuance, oui. Je me suis permis de dire « révoquer » en fait ou la modifier en raison... Je suis qu'il y a présentement une fin de non-recevoir au niveau ministériel sur la demande qui a déjà été effectuée, je crois, entre autres par nos collègues de la FQM. C'est qu'en fait, présentement il y a, selon nous, un déséquilibre total dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire que les municipalités présentement ne disposent d'à peu près aucun moyen, mis à part peut-être le refus des eaux de traitement, pour pouvoir contrôler ou régler la présence d'activité. Je pense récemment au cas de la Ville de Lévis qui a découvert qu'il y avait eu des activités de forage et d'exploration près d'un parc municipal.

1160 Il faut que les municipalités aient au moins leur mot à dire pour avoir un contrôle et offrir quand même des garanties minimales à leurs citoyens et à la protection de leur territoire.

1165 Toute mesure qu'il y a présentement dans la LAU peut être du jour au lendemain renversée et annihilée par les dispositions de la *Loi sur les mines* qu'il y a présentement en totale préséance. On demande simplement qu'il y ait un équilibre et que les municipalités puissent, au minimum, faire part dans un mécanisme plus constructif à leurs préoccupations.

1170 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Est-ce que vous pensez à des secteurs d'activité ou de nuisance?

M. PHILIPPE CHÉNARD :

1175 Déjà la proximité, la proximité aux habitations, aux secteurs, comme on a indiqué dans notre mémoire, il faudrait que les municipalités puissent établir des distances minimales, puissent établir des mesures, des contrôles de mesures en terme de pollution sonore, en terme de pollution visuelle, en terme d'odeur. Il faudrait que les municipalités également puissent avoir leur mot à dire sur l'achalandage routier, qui est également un problème dans beaucoup de cas.

1180

Donc, il y a quand même une variété de mesures ou de domaines où les municipalités pourraient, tout au moins, offrir, partager des préoccupations puis essayer d'amener des mesures correctives pour diminuer l'impact pour leurs citoyens.

1185 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Merci.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Locat?

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

1195 Oui. Concernant votre recommandation numéro 7 à laquelle vous associez l'exemple de la commission du pétrole et du gaz en Colombie-Britannique.

M. PHILIPPE CHÉNARD :

1200 Oui.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

1205 Est-ce que cette commission-là, jusqu'à quel point est-ce qu'elle prend compte... dans ses membres, est-ce qu'il y a des citoyens, est-ce qu'il y a des représentants de municipalité ou si c'est une organisation plutôt gouvernementale?

M. PHILIPPE CHÉNARD :

1210 Au mieux de ma connaissance, c'est une organisation gouvernementale qui, je crois, fait partie, qui est intégrée dans le ministère de l'Environnement. Il y a, au mieux de ma connaissance, à la fois des représentants des compagnies, des municipalités et du gouvernement. Et cet organe-là a une mission consultative, c'est-à-dire n'a pas un pouvoir décisionnel, mais permet aux instances locales de faire état de leurs doléances et de faire leurs représentations.

1215 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Merci.

1220

LE PRÉSIDENT :

Vous dites, il est consultatif.

1225

M. PHILIPPE CHÉNARD :

En Colombie-Britannique.

1230

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il parle d'aménagement de territoire, ce comité-là?

M. PHILIPPE CHÉNARD :

1235

Je ne pourrais pas me rendre jusqu'à ce point-là, mais je suis certain que si... parce que je ne suis pas un expert des lois sur l'aménagement du territoire en Colombie-Britannique, mais je suis certain que si ça fait partie des préoccupations des municipalités, que ces points-là peuvent et doivent être amenés dans cet organe-là.

1240

LE PRÉSIDENT :

Dans le fond, vous recommandez de calquer celui de la commission...

1245

M. PHILIPPE CHÉNARD :

Du moins, s'en inspirer et quitte à lui donner plus de pouvoir, entre autres au niveau des études d'impact locales.

1250

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci beaucoup. Merci beaucoup, Madame. On va prendre une pause de quinze minutes. Donc, nous serons de retour à 3 h 15. Merci beaucoup.

1255

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

1260 O.K. Veuillez prendre place, s'il vous plaît. Merci. On va reprendre l'audience et j'inviterais messieurs Richard Desgagnés et Yves Dubeau du Conseil de la réduction des accidents industriels majeurs.

M. RICHARD DESGAGNÉS :

1265 Bonjour. Tout d'abord, on voulait remercier le BAPE de nous donner l'opportunité de venir présenter en résumé le contenu de notre mémoire et on a une petite présentation.

1270 Donc, le mémoire s'intitule *Pour une approche concertée dans la gestion des risques associés à l'industrie des gaz de shale au Québec*. Et en ce qui a trait au contenu de la présentation, elle va être divisée en deux parties. Je vais faire la première partie qui touche ce qu'est le CRAIM. C'est important de prendre quelques minutes pour expliquer l'objectif, la mission et la vision. Par la suite, mon collègue Yves Dubeau, je vais lui passer la parole pour, évidemment, entrer dans le vif du sujet le plus rapidement possible.

1275 Donc, pour ce qui est du CRAIM, notre vision est de favoriser l'émergence d'une culture de gestion concertée des risques industriels, principalement ceux impliquant les matières dangereuses. Notre mission est de favoriser la réduction de la fréquence et de la gravité des accidents industriels impliquant des matières dangereuses, l'amélioration de l'état de la préparation et d'intervention conjointe des municipalités et de l'industrie.

1280 En ce qui concerne notre membership, le CRAIM est un organisme à but non lucratif incorporé en 1995. Il regroupe 95 membres issus de municipalités, de l'industrie, d'organisations gouvernementales, de firmes de consultation ou de regroupement professionnel et de représentants de citoyens. Les activités du CRAIM, en fait, l'Association fait la promotion d'initiatives locales en gestion des risques, entre autres la formation des CMMI, des comités mixtes municipalités industries. Nous organisons aussi des colloques, des ateliers et nous diffusons de la formation sur la gestion des risques.

1290 Le Guide de gestion des risques d'accident industriels majeurs. Le CRAIM a créé le Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs à l'intention des municipalités et de l'industrie, qui est disponible dans les deux langues officielles et reconnu au niveau international de l'APPELL, comme une référence dans le domaine.

1295 La dernière édition du guide a paru en 2007 et nous en étions... effectivement, c'est la 6e édition que nous avons présentement disponible.

Donc, sur ce, je passe la parole à mon collègue Yves Dubeau.

M. YVES DUBEAU :

1300

Merci, Richard. Alors, pour entrer, comme le disait mon collègue, dans le vif du sujet, il y a deux points d'intérêt majeurs dans le mandat de la commission qui nous ont intéressés. En fait, le premier qui est le développement sécuritaire de l'industrie et le deuxième qui touche la cohabitation harmonieuse entre l'industrie et les populations.

1305

Alors, si je prends le premier. Pour nous, la protection du public, ça passe avant tout par l'adoption d'un processus très rigoureux de gestion de risques. Alors, ce que vous voyez sur la diapositive présente, c'est le processus de gestion de risques du CRAIM qui est, en fait, partie intégrante du... Alors, on voit le processus de gestion de risques qui est enchâssé dans notre guide. Alors, on voit, on reconnaît dans le centre les quatre dimensions principales : la sécurité civile, la gestion de risques que sont la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. On voit aussi, du côté gauche, l'aspect communication qui est extrêmement important pour nous, au niveau de la gestion du risque.

1310

1315

Alors, je vais revenir sur certains éléments tout à l'heure, mais vous allez voir qu'on met énormément d'emphase sur la prévention. Donc, la prévention passe par un certain nombre d'activités et c'est un processus qui se doit d'être extrêmement rigoureux.

1320

Alors, qu'est-ce qu'on inclut dans la prévention? Bien, c'est commençant par l'identification des activités à risque, et de notre côté ça commence par la connaissance des substances qu'on utilise, les substances dangereuses. Alors, il y en a un certain nombre qui sont listées auxquelles on a eu accès sur le site de la commission. Et aussi par la connaissance des activités comme telles qui se passent sur un site ou un emplacement industriel quelconque.

1325

Par la suite, bien, il y a tout l'aspect de l'analyse, l'évaluation des risques. Évidemment, la maîtrise et le contrôle de ces risques-là. Donc, il faut essayer de les réduire au minimum possible. Et aussi, on touche l'aménagement du territoire.

1330

Donc, quelles sont les distances, par exemple, sécuritaires qui devraient être maintenues entre des installations à risque et des résidences, dépendant des usages du territoire. Et là, on touche vraiment à des aspects plus d'urbanisme. Un coup qu'on connaît nos risques, bien là, il faut préparer des mesures d'urgence adéquates. Donc, ça passe par une phase préparation qui permet aux gens, ensemble, de développer des plans d'urgence efficaces. Alors, pour être efficace, il faut que le plan d'urgence d'une entreprise soit coordonné avec les autorités publiques, autant au niveau municipal que gouvernemental. Alors, ça demande un certain travail de cohésion à ce niveau-là.

1335

La communication, bien, c'est un processus continu. Donc, ça se passe à toutes les étapes du processus. Et pourquoi on fait ça aussi, c'est que ça se passe dans un esprit d'amélioration

1340 continue. Il ne faut pas se leurrer, le risque zéro n'existe pas. Donc, sachant que le zéro n'existe pas, il faut constamment chercher à le réduire. Et ça, on le fait par une meilleure connaissance et aussi par toutes sortes d'activités de recherche et autres.

1345 Quand on parle aussi de concertation locale. Il y a une formule qui existe au Québec à laquelle mon collègue a fait référence tout à l'heure, que sont les comités mixtes municipalités industries. Vous en avez peut-être déjà entendu parler dans d'autres commissions. Ces véhicules-là en fait existent et/ou ont existé dans une quinzaine de municipalités au Québec. Alors, on parle ici d'une recette qui a fait ses preuves, qui n'est pas parfaite, mais qui, quand même, permet de réunir les acteurs autour de la même table, autant les acteurs industriels, municipaux, 1350 gouvernementaux. Et aussi, ce qu'on trouve extrêmement important, d'avoir des représentants de citoyens, ceux qui vont vivre les inconvénients ou ceux qui vivent les inconvénients de cette proximité industrielle de leur habitation, de leur lieu de travail, ainsi de suite.

1355 Alors, qu'est-ce qu'on cherche à faire dans ces comités-là, c'est de gérer ensemble le risque. Donc, d'en prendre connaissance et de s'assurer que le risque est réduit, mais aussi bien contrôlé et que les gens qui ont à agir, par exemple en cas d'urgence, sont bien au courant de ce qu'ils ont à faire, incluant le citoyen qui lui aussi pourrait avoir des actions à prendre si jamais se produit un incident.

1360 Alors, quelles sont les caractéristiques de CMMI. Ce qu'on observe, nous, c'est qu'il y a beaucoup d'ouverture et de transparence, et c'est des conditions gagnantes pour que ça fonctionne bien. Alors, autant le monde industriel que les citoyens, que les organismes gouvernementaux, les municipalités ont intérêt à bâtir une confiance ensemble, une confiance commune, autant dans les moyens que dans les résultats qu'on cherche à obtenir.

1365 Alors, ça permet aussi la mise en commun de ressources. Alors, souvent, ce qu'on observe dans ces comités-là, c'est que les plus petites entreprises bénéficient de la présence des plus grandes qui ont souvent accès à des ressources techniques beaucoup plus imposantes et qui permettent à l'ensemble de l'industrie d'améliorer sa performance. Alors, ça, c'est vraiment bien important. 1370

1375 Et aussi, bien, la protection du public est de beaucoup améliorée parce que chacun connaît les risques sur le territoire et aussi est confortable par rapport aux mesures qui sont mises en place pour le gérer, en passant par la préparation des plans d'urgence, mais aussi en parlant d'aménagement de territoire et ainsi de suite. Alors, c'est important que les gens sachent quoi faire s'il se produit quelque chose. Alors, autant les autorités publiques que les citoyens qui vivent à proximité.

1380 Alors, notre mémoire contient un certain nombre de recommandations. Nous, ce qu'on pense primordial, à tout le moins, la première recommandation, c'est de mettre en place un

1385 processus rigoureux de gestion de risque. Celui qu'on propose, ça en est un. Il y en a plusieurs, il y a des variantes de ce processus-là qui existent. Alors, vous pouvez même en trouver dans les documents du ministère de la Sécurité publique qui ont été émis en 2008. Alors, vous allez retrouver essentiellement les mêmes composantes. Alors, elles sont présentées différemment, mais c'est la même chose.

1390 Alors, c'est important d'avoir un processus rigoureux. C'est important aussi que l'industrie se dote d'un code d'éthique de pratique qui soit très élaboré et qui fasse, en fait, qui permette à l'industrie de se développer de façon responsable. Alors, un exemple de ce type de code-là, c'est les codes de gestion responsable, par exemple, que l'industrie chimique au Canada a adoptés, ça fait déjà beaucoup d'années, et qui ont permis justement de mettre de la rigueur dans la gestion des risques et en même temps d'inclure des volets de communication et même des volets de mesure de performance.

1395 Troisième point, c'est d'avoir des barèmes clairs concernant l'acceptabilité des risques. Alors, ça, en soi, c'est un débat de société. Alors, qu'est-ce qui est acceptable au niveau de la société en termes de risque. Et quels sont les bénéfices pour la société qui découlent d'une activité et quel est le niveau de risque qu'on est prêt à prendre pour arriver à ces activités-là.

1400 Alors, c'est important au niveau, je pense, de cette industrie des gaz de shale qu'éventuellement on ait cette discussion-là et qu'on puisse approfondir le débat sur ce sujet-là.

1405 Et la quatrième recommandation, c'est vraiment cette mise sur pied des comités de consultation locaux, des comités mixtes municipalités industries ou autres formes qu'on leur donnera ou autres noms qu'on leur donnera. On pourrait le faire dans chacune des MRC où il y a des activités d'exploration ou d'exploitation éventuelle qui pourrait avoir lieu pour permettre ce dialogue-là, permettre aux gens d'échanger et à l'industrie de présenter les détails de ses opérations. Et en même temps, aux gens d'exprimer leurs préoccupations et de voir comment on peut donner suite à ces préoccupations-là.

1410 Alors, en guise de conclusion, cette industrie-là pourrait présenter des aspects, des avantages importants pour le Québec, c'est évident, en autant, cependant, qu'il y ait une rigueur dans la gestion des risques, c'est évident que ça doit se passer, pour que le public soit bien protégé et en autant aussi que les citoyens soient considérés comme des parties prenantes dans ce processus-là et non pas comme des empêcheurs de tourner en rond, si on peut dire, dans ça.

1415 Alors, c'est tout. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1420

Merci beaucoup. Peut-être une petite question qu'on a préparée. Le CMMI, il fonctionne sur quelle base de territoire? Est-ce que c'est municipal, MRC, régional?

M. YVES DUBEAU :

1425

En fait, il y a différentes variantes. Présentement, c'est surtout au niveau municipal que ça se produit. Parce que les CMMI actuelles sont basées essentiellement autour de grands parcs industriels qui existent. Alors, par exemple à Varennes, dans l'Est de Montréal, Salaberry-de-Valleyfield est un bel exemple aussi, où il y a un grand parc industriel. Donc, il y a un intérêt local, au niveau de la municipalité, à développer ce type de concept-là. Il y en a un présentement, par exemple, qui est en formation dans une MRC. Donc, pas loin de Drummondville ou Victoriaville, si ma mémoire est bonne.

1430

Alors, ça peut se créer aussi dans un niveau régional. Alors, dépendant de la densité, je vous dirais de la présence industrielle, il y a différentes formules disponibles.

1435

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'ils peuvent prendre en considération des dimensions plus environnementales, plus sociales ou seulement de risque?

1440

M. YVES DUBEAU :

Non. C'est possible. Ça s'est fait dans différents CMMI aussi où d'autres préoccupations font partie des discussions. Disons, initialement, c'est surtout basé sur le risque industriel évidemment, mais ce n'est pas impossible et c'est même arrivé que ça déborde sur d'autres préoccupations aussi.

1445

LE PRÉSIDENT :

Puis quand vous parlez d'un financement de 50 %, pourquoi pas 100 % financé par l'industrie? Pourquoi vous dites 50 %?

1450

M. YVES DUBEAU :

Bien, tout simplement, c'est la formule qui semble la plus gagnante à ce moment-ci. Alors, ça assure une collaboration de tous les acteurs. Une bonne façon de le faire, c'est que chacun met un petit peu la main dans sa poche, mettons, d'une certaine façon, si je peux dire ça comme ça. Mais c'est traditionnellement l'intérêt de la municipalité de développer, aussi d'améliorer la protection du

1455

1460 citoyen, comme c'est dans l'intérêt de l'industrie d'avoir une meilleure collaboration avec les
autorités publiques et les citoyens. Donc, le partage des budgets.

LE PRÉSIDENT :

1465 Mais le citoyen, est-ce qu'il participe financièrement?

M. YVES DUBEAU :

Non.

1470

LE PRÉSIDENT :

Non. O.K. Donc, c'est seulement la municipalité. Les ministères sont-ils là, l'ensemble des
ministères? Le MDDEP?

1475

M. RICHARD DESGAGNÉS :

Oui. Bien, évidemment, les ministères sont invités à participer. Le plus, si je peux m'exprimer
ainsi, le plus ancien, c'est la CMMI qui a été créée dans l'Est de Montréal depuis 95. Évidemment,
1480 au tout début, parce qu'il y avait une grande industrie et il y avait un besoin là. Ce qu'on s'est rendu
compte, c'est qu'avec le temps, les citoyens ont été de plus en plus impliqués au niveau des
différents comités, et les ministères comme les gens de la sécurité civile, le ministère de
l'Environnement, ces gens-là, et même au niveau fédéral, le ministère de l'Environnement au
niveau fédéral participent aux réunions. Et je pense qu'ils ont fait beaucoup de chemin depuis ces
1485 années-là, une meilleure connaissance des risques.

LE PRÉSIDENT :

C'est un budget de combien?

1490

M. RICHARD DESGAGNÉS :

Bien, c'est assez paradoxal parce qu'Yves mentionnait une question de budget, mais le
budget, ce n'est jamais un obstacle en tant que tel. Parce que souvent on va se rendre compte que
1495 comme... Ce qu'Yves mentionnait tantôt, c'est qu'à partir du moment qu'il y a une masse critique
de grandes industries, de toute façon, pour la plupart de ces grandes industries-là, ils ont
énormément de ressources en évaluation des risques. Et moi, en autant que je me rappelle, il n'y
avait pas de budget... le budget n'a jamais été un obstacle comme tel pour la création, mais il se
pourrait que dans d'autres secteurs où les entreprises sont plus petites, qu'il y ait un besoin d'un

1500 budget de fonctionnement. Mais encore là, je pense qu'à partir du moment qu'il y a une volonté des gens de le faire fonctionner, l'industrie...

Je pense que l'enjeu majeur qu'ils ont, c'est de maintenir le momentum pour avoir des experts pour les supporter et de tenir, si on veut, le CMMI en place et dynamique. Et c'est la raison pour laquelle... c'est un des rôles du CRAIM en fait de supporter, justement, ces CMMI là à avoir des sites et pour leur fournir de l'information et des ressources pour qu'ils aient l'expertise technique pour faire leur travail.

M. YVES DUBEAU :

1510 En fait, on a estimé, si je peux me permettre, on a estimé, là, un budget typique, c'est autour de 40 000 \$ par année pour faire fonctionner un CMMI. Ça tourne autour de ça.

LE PRÉSIDENT :

1515 Madame Trudeau?

Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :

1520 Oui, mais vous dites dans votre mémoire que le plan de travail d'un CMMI n'est pas adapté à la réalité des gaz de shale. Est-ce que vous avez pu, vous avez sûrement eu des contacts avec d'autres juridictions ailleurs au Canada et aux États-Unis, est-ce qu'il y a des modèles que vous avez regardés qui vous semblent intéressants pour nous?

M. YVES DUBEAU :

1525 En fait, on a regardé, si vous regardez dans différentes juridictions comme en Europe, par exemple en France, ce type de comité là est obligatoire par la loi. Donc, ça existe déjà. Aux États-Unis, il y a aussi une obligation légale pour avoir un équivalent, mais eux, leur travail est vraiment ciblé plus sur les mesures d'urgence pures. Donc, c'est moins la gestion du risque, quoiqu'ils en font aussi un peu.

1530 La formule est mal adaptée dans le sens où c'est souvent, comme on le disait tantôt, au niveau d'une simple municipalité. Alors, si on veut le faire à un territoire plus large, ça peut s'adapter, je pense. Et comme je vous disais, ça semble vouloir se créer dans certaines régions. Mais il y a un enjeu à ce moment-là de mise en commun, à identifier aussi les participants, des représentants des citoyens, et ainsi de suite, sur un territoire beaucoup plus large. Alors, ça pourra augmenter les coûts de fonctionnement, les déplacements, et ainsi de suite pour certaines personnes.

1540

Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :

Mais qui est le maître d'œuvre alors?

1545 **M. YVES DUBEAU :**

En fait, la municipalité est souvent le maître d'œuvre, mais c'est vraiment un leadership conjoint.

1550 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Mais lorsqu'on a plusieurs municipalités, puis ce que vous dites, ça peut couvrir un plus large territoire, ça dépasse les frontières des municipalités.

1555 **M. YVES DUBEAU :**

Bien, ça peut être une MRC, la MRC elle-même qui en prenne charge, par exemple. Ça pourrait être une possibilité.

1560 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Et vous recommanderiez une obligation de déposer des plans d'urgence?

M. YVES DUBEAU :

1565 Ah, c'est absolument essentiel. Si on n'a pas de plans d'urgence qui sont déposés, c'est très difficile.

Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :

1570 Et à quel moment?

M. YVES DUBEAU :

1575 Bien, il faut le faire selon une certaine séquence, là. Disons, je pense que l'échéancier typique de travail d'un CMMI est assez long. Ça peut prendre cinq à sept ans avant d'arriver à la communication du risque comme tel, mais on peut le raccourcir en y mettant plus de ressources. Parce qu'il faut comprendre, la formule actuelle est volontaire à 100 %. Donc, il y a un certain délai dans l'application.

1580

Mais un plan d'urgence va découler des analyses de risque qui, elles-mêmes, doivent découler de la connaissance des risques. Donc, il faut se donner quand même un deux à trois ans pour être en mesure de faire des plans qui ont un certain sens.

1585 **M. RICHARD DESGAGNÉS :**

Le plan d'urgence est définitivement un outil important dans le processus. Mais nous, on considère que l'outil de prédilection, c'est vraiment la prévention, la connaissance du risque, l'analyse du risque, la mitigation, la réduction du risque à la source. Et au bout de la ligne, quand on n'a pas réussi à faire ça, bien, à ce moment-là, c'est là qu'on pense au plan d'urgence.

1590 **Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :**

Bien. Merci.

1595

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Locat?

1600 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Oui. Vous avez indiqué que naturellement il est important de s'attarder à définir le risque acceptable. Vous indiquez que ça serait donc au gouvernement à le faire. Quelle approche qu'on peut prendre pour arriver à déterminer le niveau acceptable pour un risque donné?

1605

M. YVES DUBEAU :

Bien, en fait, c'est une question toujours délicate parce que ça dépend vraiment des préoccupations et du degré de tolérance des différentes sociétés dans lesquelles on évolue.

1610

Donc, il y a eu, par exemple dans notre mémoire on donne l'exemple de l'Angleterre où ils ont développé un concept qu'ils appellent ALARA qui est *As Low as Reasonably Achievable*. Donc, il y a un certain niveau de risque pour lequel on considère que c'est acceptable, en autant que le bénéfique qui en découle pour la société soit présent.

1615

Et il y a aussi des niveaux de risque qui sont inacceptables. Donc, qui sont vraiment trop élevés. Il y a des niveaux de risque qui sont acceptables d'emblée. Alors, ils ont, eux, défini un certain nombre de zones comme ça. Et on pourrait le faire aussi au Québec, en autant qu'on réunisse les acteurs autour de la table et qu'on en discute. Alors, c'est quelque chose qui peut se faire d'une façon consultative, je pense.

1620

LE PRÉSIDENT :

1625 Merci beaucoup. J'inviterais maintenant, Nature Québec et Groupe environnemental STOP.
Donc, monsieur Thomas Welt, Francis Cantin et monsieur Christian Simard. Bonjour.

M. THOMAS WELT :

1630 Bonjour, Monsieur le commissaire. Mon nom c'est Thomas Welt et monsieur Christian
Simard n'a pas pu venir pour l'instant. Il va peut-être nous rejoindre quand il arrivera. J'ai à côté de
moi monsieur François Cantin. Nous sommes tous les deux coresponsables de la commission
pour l'énergie de Nature Québec, et je suis en plus conseiller pour l'énergie au Groupe
environnemental STOP.

1635 Nous avons préparé un mémoire où on traite de l'ensemble de la thématique, mais comme
le temps est très court ici, monsieur Cantin va faire un exposé sur les points les plus importants,
peut-être qui est l'acceptation sociale. Et en ce qui me concerne, je vais traiter de l'ensemble de
nos recommandations en un seul chapitre. Donc, ça ne sera pas trop long. Donc, vas-y, François.

1640 **M. FRANÇOIS CANTIN :**

Bonjour. Donc, comme Thomas l'a dit, je vais parler d'acceptation sociale.

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

1645 **Début de la phrase à la page 14 : « Participation et engagement : la participation sociale... »**

Fin de la phrase à la page 14 : «

L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

1650 Je citerais là-dessus madame Esther Champagne dans un article paru dans le journal La
Presse, qui résume bien la situation...

L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE

1655 **Début de la phrase à la page 14 : « Pour obtenir l'adhésion d'une population sur un... »**

Fin de la phrase à la page 17 : « (...) faits conformément à la *Loi des mines*. »

1660 Je vais laisser la parole... bien, en fait, je vais lire ma recommandation.

LE PRÉSIDENT :

Souhaitez que votre collègue, monsieur Simard, qui vient d'arriver, se joigne à vous?

1665 **M. FRANÇOIS CANTIN :**

S'il le désire.

LE PRÉSIDENT :

1670 Parce que je vous avais appelé tout à l'heure. Donc, vous pouvez venir vous asseoir, Monsieur Simard. Il reste, par contre, cinq minutes.

M. CHRISTIAN SIMARD :

1675 Je vais vous laisser parler, puis je répondrai aux questions.

M. FRANÇOIS CANTIN :

1680 Je vais juste lire ma recommandation.

LE PRÉSIDENT :

On a quelques questions nous autres aussi. Allez-y.

1685 **M. FRANÇOIS CANTIN :**

1690 Nature Québec et le groupe STOP recommandent l'abolition de l'article 246 de la préséance des droits miniers sur tout exercice de planification et d'aménagement du territoire, et son remplacement par un encadrement approprié.

Je laisse la parole à Thomas.

M. THOMAS WELT :

1695 Monsieur le président, c'est que je vais faire un sommaire très rapide puisqu'il ne reste que quelques minutes.

1700 Du 4 au 13 octobre, le BAPE a tenu 11 séances. Au terme de cette première partie, nous faisons les constats suivants :

Constat numéro 1 : il n'a pas été démontré que l'implantation au Québec de l'industrie des gaz de schiste sera utile au développement économique du Québec, ni que cette industrie contribuera à la création des richesses pour l'ensemble de la société québécoise.

1705 Constat numéro 2 : le cadre actuel du développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste ne favorise pas, c'est le moins qu'on puisse dire, une cohabitation harmonieuse de ses activités avec les populations concernées, avec l'environnement et avec les autres secteurs d'activité déjà présents sur le territoire. La multiplicité des forages dans un territoire restreint décuplera les impacts au niveau social et environnemental.

1710 Constat numéro 3 – ne vous effrayez pas, je n'en ai que six. Constat numéro 3 : l'élaboration d'orientation pour un cadre légal réglementaire et l'élaboration d'un cadre de développement pour cette nouvelle industrie nécessiteront de très nombreuses études et établissement de diverses concertations avec des nombreux intervenants. Mener à bien une telle tâche nécessitera beaucoup de ressources et beaucoup de temps, à notre avis, soit bien
1715 davantage que le temps actuellement alloué à cet effet par le BAPE.

Constat numéro 4 : dans le cadre actuel, la poursuite de l'exploration et de l'exploitation des gaz exposera la population concernée à un très sérieux risque pour la santé, à la dégradation de leur qualité de vie – on ne peut pas trop insister à la dégradation de la qualité de vie – la mise en
1720 péril de leur approvisionnement en eau potable, des risques sérieux, des dommages à l'environnement. La poursuite de cette activité dans le cadre actuel exacerbera l'hostilité de la majorité de la population concernée.

1725 Constat numéro 5 : il n'y a aucune urgence de procéder rapidement à l'exploitation des gaz de schiste au Québec. C'est un élément fondamental, il n'y a pas d'urgence. Dans toutes les discussions qui ont eu lieu lors des autres sessions, on n'a pas démontré une urgence quelconque de le faire. Par contre, il est important de ne pas procéder précipitamment avant d'avoir analysé avec un très grand soin l'ensemble des impacts tant sur le plan environnemental que social et
1730 économique.

De plus, en raison des nombreux impacts néfastes de cette industrie, la démonstration doit être faite que l'exploitation des gaz de schiste bénéficiera aux intérêts supérieurs du Québec et non
1735 seulement aux intérêts financiers des compagnies exploitantes.

1740 Finalement, le dernier constat. L'exploitation du gaz de schiste s'inscrit en violation des principes de la *Loi québécoise de développement durable*. On se demandait qui a préséance? La *Loi québécoise sur le développement durable* ou la *Loi sur les mines*. On n'a pas vraiment eu une réponse à ça, parce que la *Loi des mines* est bien antérieure à la *Loi québécoise sur le développement durable*.

De toute façon, la *Loi québécoise de développement durable* doit être le centre de toute réglementation dans ce domaine.

1745 Alors, nous arrivons à notre recommandation. En conséquence des constatations ci-dessus, Nature Québec et le Groupe STOP font la recommandation suivante : Un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec devrait être décrété et mis en vigueur dès maintenant, et jusqu'au moment où la démonstration claire aura été faite que l'exploration et l'exploitation des gaz par la technologie de fracturation hydraulique ne causent pas de risques
1750 inacceptables ni d'impacts importants ou irréversibles sur le plan environnemental, social et économique.

1755 Numéro 2, deuxième recommandation. Le moratoire devra rester en vigueur aussi longtemps qu'une large acceptation sociale de la population concernée ne sera pas acquise. C'est le point fondamental. Il faut absolument, si c'est possible, ce qui est un point d'interrogation, mais de toute façon, il faut qu'il y ait une large acceptation sociale de la population concernée avant de redémarrer cette industrie.

1760 Il devra également être en vigueur aussi longtemps que cette industrie ne respectera pas les principes de la *Loi québécoise du développement durable*. Il n'est pas suffisant de faire une *Loi du développement durable*, encore faut-il la respecter.

Alors, voilà. Merci, Monsieur le président.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Madame Trudeau? Ça va? Monsieur Locat?

1770 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Moi, j'avais une question, en fait, qui remonte un petit peu plus tôt dans votre document, concernant la section 5.6 sur l'abandon des citoyens. Parce qu'on parle souvent de la problématique associée aux ententes de gré à gré. Alors, je me demandais si vous aviez des alternatives peut-être à proposer?

1775 **M. CHRISTIAN SIMARD :**

1780 En fait, dans les ententes de gré à gré, je vous inviterais à regarder ou à lire l'ensemble des mémoires qui ont été déposés pour la Loi 79, sur la loi qui modifie la *Loi sur les mines*. Actuellement, le gré à gré, on l'a vu aussi à Malartic, à partir du moment où il est soumis à la possibilité d'une expropriation, à ce moment-là, ce n'est pas véritablement, au sens du Code civil, du gré à gré, c'est-à-dire la possibilité de dire non. Parce qu'au bout du compte, vous savez que

1785 pour l'exploration, nul ne peut empêcher la pratique de l'exploration. Et il doit y avoir une entente de gré à gré avec le propriétaire des droits de surface, mais sous réserve ou sous possibilité d'expropriation.

1790 Donc, on n'est pas dans un véritable gré à gré. On pourrait le faire. En Ontario, par exemple, pour répondre précisément à votre question, dans tout le sud de l'Ontario, on a uni dans le prochain projet de loi, le projet de loi qui est en train d'être examiné en Ontario, les droits de surface avec les droits souterrains.

1795 Donc, ce sont des choses où on désire unir ça, donc lier ça. Donc, ça permet, si vous voulez, à ce moment-là, ça oblige littéralement pour une entreprise désirant exploiter les ressources souterraines de s'entendre avec le propriétaire. Ça inverse le fardeau de la preuve. Il n'y a pas menace d'expropriation. Il y a véritablement gré à gré selon le Code Civil.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

1800 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1805 Vous n'avez pas abordé le sujet des évaluations environnementales stratégiques. J'aimerais ça vous entendre là-dessus. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

M. CHRISTIAN SIMARD :

1810 Excusez. Je vais me permettre de m'excuser en même temps de mon retard. J'avoue que des fois... il y a un mauvais alignement de planètes aujourd'hui.

1815 Donc, pour revenir sur les évaluations environnementales stratégiques, c'est une chose qu'on a abordée avant le mémoire, donc dans des communiqués et autres. On aurait pu le ré-insister ici. Ce qui est important, et ça date d'ailleurs du rapport Lacombe dans les années 80 où on avait littéralement proposé au Québec – on en a fait dans le passé. Il y en a eu sur l'eau. Il y en a eu sur les déchets dangereux avec la commission Charbonneau. Il y en a eu sur les porcheries. Dans un autre... et ça ne s'appelait pas nécessairement des évaluations stratégiques ou génériques. La commission Coulombe sur la forêt.

1820 Donc, c'est extrêmement important. Il aurait dû y en avoir, selon nous, sur le développement éolien, pour avoir une meilleure stratégie de localisation, un meilleur critère d'acceptabilité sociale. Il n'y en a pas eu dans le dossier des terminaux méthaniers. Ça aurait été utile.

1825 Donc, pour nous, l'évaluation stratégique, des audiences génériques, ça aide l'État à, dans des dossiers complexes, à réaliser son travail. Les politiciens sont aux prises à des pressions de tous les jours, à gérer le quotidien. Ils sont dans une logique de se faire réélire. C'est une logique, qui, des fois... on dit que la politique, c'est l'art du possible, mais c'est très difficile dans des phénomènes complexes, nouveaux, dans des problématiques qui dépassent parfois cette capacité d'agir au quotidien pour la classe politique.

1830 Donc, ça aide énormément une société d'opérer par audience, évaluation environnementale stratégique ou par audience générique sur des problèmes complexes, avec les études qu'il faut. Ça a une valeur pédagogique. Ça ouvre le débat social et ça donne une marge de manœuvre aux politiciens d'attendre après cet exercice-là pour prendre des décisions plus éclairées.

1835 Malheureusement, on l'a fait dans le domaine du golfe Saint-Laurent et de l'estuaire, ne pas passer par les évaluations environnementales stratégiques. Dans le cas précis, on a fait le contraire. On est allé en audience sans avoir d'évaluations environnementales stratégiques sur une filière. On a pris les décisions en amont de laisser aller la filière, et là, on est devant ce qu'on peut appeler un beau gâchis. Merci.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

 Merci beaucoup. Merci beaucoup à tous les trois. Donc, j'inviterais maintenant Bebop et compagnie, madame Kim Cornelissen.

1845 **Mme KIM CORNELISSEN :**

 Merci beaucoup, Monsieur Fortin.

1850 **LE PRÉSIDENT :**

 Bonjour.

1855 **Mme KIM CORNELISSEN :**

 Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. Vous avez, bien sûr, lu mon mémoire et vous avez vu que la façon dont je l'ai fait, c'est l'idée de prendre plusieurs chapeaux qui sont tant au niveau de l'expertise qu'au niveau de l'expérience personnelle.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

 Vous êtes accompagnée de monsieur...?

Mme KIM CORNELISSEN :

Je vous le présente dans deux petites minutes.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Parfait.

Mme KIM CORNELISSEN :

Mais j'ai décidé, justement, pour ne pas que ça soit trop long, de mettre l'accent sur deux de mes chapeaux, si je peux dire. Le premier étant à titre de propriétaire d'entreprise et le deuxième étant à titre de mère d'un ado de 17 ans. N'est-ce pas?

Alors, pour ce qui est du premier cas, j'ai une entreprise de développement régional et international. Et ça fait plusieurs années que je développe des relations avec la Suède pour qu'on ait des échanges plus intenses, à différents niveaux, mais beaucoup au niveau du développement durable, des énergies renouvelables et tout.

Et l'industrie du gaz de schiste vient de frapper de plein fouet mon industrie, si je peux dire, ma micro-industrie. On se rappelle que plus de la moitié des industries du Québec ont moins de cinq employés. Donc, je fais partie vraiment de ce qui se passe au Québec et tout ça. Le problème c'est qu'une des choses qu'on veut développer c'est les voyages, autant en Suède qu'au Québec, avec les écomunicipalités suédoises.

Or, le problème qu'on a, c'est que présentement je ne suis plus en mesure de dire : O.K. Venez-vous en au Québec, on va préparer un voyage avec les écomunicipalités. Parce que je ne sais pas quand est-ce que va s'installer un puits de gaz de schiste en quelque part que je veux faire visiter. Et là, l'exemple qui me vient toujours en tête spontanément c'est Le Baluchon, par exemple, à Saint-Paulin, avec un puits de gaz de schiste, je viens complètement de briser mon affaire.

On a également un projet qu'on est en train de monter avec plusieurs pays sur la question des changements climatiques où, là, c'est tout le milieu rural et tout ça, et ça va rentrer en conflit mais majeur avec ce qu'on veut faire au niveau du développement de la ruralité puis au niveau du développement lié au changement climatique puis au développement durable.

Et j'ai de la misère à voir... j'ai l'impression que l'industrie touristique n'est pas très présente dans le débat. Or, ça va beaucoup, beaucoup, selon moi, toucher l'industrie touristique. Je pense à Saint-Marc, on a des écuries, où je demeure, on a des écuries. On a des cabanes à sucre. On vit de ça. Ça, c'est le premier volet.

1905

Le second volet que je voulais prendre, parce que je trouve que l'expérience personnelle est aussi importante que l'expérience professionnelle. On le sait, en énergie, il y a beaucoup de projets qui ont lâché à cause de la non-acceptabilité sociale. C'est le fait que je suis résidente du Québec, mère d'un ado de 17 ans. Je travaille dans la question des énergies renouvelables. C'est ce que je

1910

veux comme bien des Québécoises, des Québécois. Et mon ado de 17 ans trouve que ça n'a pas bien, bien de bon sens ce qui se passe en ce moment, mais ce n'est pas lui. Mon ado de 17 est dans la salle, je l'ai sorti de l'école. Parce que Colin St-Cyr Duhamel qui est ici m'a demandé s'il pouvait, lui aussi, donner son opinion à titre de jeune.

1915

Alors, j'ai amendé mon mémoire que je vais vous faire parvenir avec sa lettre, mais je vais lui laisser la parole pour qu'il puisse s'exprimer à son tour. Merci.

M. COLIN ST-CYR DUHAMEL :

1920

Et bien, oui, merci à Kim Cornelissen de me permettre de prendre la parole aujourd'hui.

1925

Monsieur le président, chers commissaires. Je m'appelle Colin, oui, j'ai 21 ans. À mon âge, je n'ai pas la prétention de savoir quoi faire avec les gaz de schiste. Je crois aussi qu'il serait prétentieux de la part de n'importe qui en 2010 de se vanter de savoir comment exploiter cette ressource-là de façon sécuritaire.

1930

On ne peut pas se permettre d'entreprendre des actions potentiellement destructrices au niveau local et probablement insensées au niveau planétaire, sans savoir tout ce qu'il faut pour en comprendre les enjeux.

1935

Une génération, 20 ans, ça me semble raisonnable comme attente. J'aimerais recommander de suspendre les procédures entourant toute l'industrie des gaz de schiste pour la durée d'une génération. J'aimerais aussi vous lire une lettre que je vais écrire dans 20 ans, quand j'en aurais 41.

1940

Ma lettre s'intitule non pas un, mais une mémoire du BAPE 2010.

« 15 novembre 2030. J'en suis à la moitié de mon espérance de vie. Je peux maintenant dire que j'ai autant de vie devant que derrière moi. Si je peux affirmer qu'il m'en reste autant aujourd'hui, à 41 ans, c'est que j'ai confiance que ma planète pourra encore subvenir à nos besoins pour quelques générations.

1945

Le jeune homme que j'étais en 2010 ne pouvait pas en dire autant. À 20 ans, il m'est arrivé de douter que la terre soit encore habitable aujourd'hui en 2030. Le Québec d'aujourd'hui est loin d'être parfait, détrompez-vous, mais je me rappelle qu'il y a 20 ans, la société québécoise et la

communauté mondiale ont passé proche de faire une grosse erreur. On a eu peur. J'ai eu peur devant un air vicié, des eaux contaminées et la menace d'un effondrement du climat.

1950 Je sais aujourd'hui qu'il était vital, en 2010, au Québec comme partout sur la planète, de mettre un frein à la consommation et à la production des combustibles fossiles.

1955 Après une génération, aujourd'hui les techniques ont évolué, on a une meilleure idée de comment se porte notre atmosphère et nous allons pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause concernant l'industrie des gaz de schiste.

1960 Je tiens en plus haute estime les combats qui se sont menés pour qu'on puisse encore aujourd'hui respirer sans danger, boire aux eaux de nos rivières et profiter d'un climat relativement stable. Je tiens aussi à souligner les autorités qui ont su reconnaître à temps le besoin de passer à des énergies propres, le gouvernement du Québec conseillé par le Bureau d'audiences publiques en environnement qui ont su reconnaître que les citoyens avaient raison.

1965 Il était plus que temps d'arrêter d'encourager la production du poison qui tuait notre terre à petit feu. Je parle des combustibles fossiles qu'on peut maintenant appeler la honte d'une époque révolue.

1970 Après une génération, nous savons que nous devons freiner des projets aussi ridicules que l'exploitation des gaz de schiste. Maintenant, nous disposons des outils nécessaires à une réévaluation. Si j'écris tout ça aujourd'hui, en 2030, c'est en mémoire de ceux et de celles qui ont permis d'engager la marche vers un avenir réaliste, censé, viable. Le seul avenir possible. Ce n'est pas seulement une ressource naturelle qu'on a léguée à la génération suivante, mais la liberté de choisir l'avenir.

1975 Aujourd'hui, 15 novembre 2030, moi, le Colin de 41 ans, je remercie tous ceux et celles qui se sont battus en 2010 pour qu'on prenne une génération de recul sur les gaz de schiste. Et j'invite tous ceux à qui ça a tenu à cœur à le faire avec moi.

Je m'appelle Dominic Champagne et je vous remercie de laisser le gaz sous la terre pour une génération.

1980 Je m'appelle Genevière Gauthier, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Julie Castonguay, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Jeanne Rivière, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Ève Lucie Dault, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Mon nom est Charles Berthelet, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Philippe Dumont, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

1985 Je m'appelle France Paradis, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Jason Rivet, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

1990 Je m'appelle Hubert Thériault, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.
Je m'appelle François Cantin, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.
Je m'appelle Guy Mérat, merci de laisser les gaz à effet de serre dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Martin Gendron, merci de laisser les gaz de schiste dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Rémi Francis, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

1995 Je m'appelle Jean-François Lefebvre, j'ai une fille de neuf ans, je vous demande de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Camila Robichaud, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Carole Lévesque, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Johanne Béliveau, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Marc Robert, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

2000 Je m'appelle Marcel Gauthier, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Jean Chabot, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération au moins.

Je m'appelle Catherine Alexandre Brilland, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

2005 Je m'appelle Jacques Archambault, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Daniel Ouimet, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Thomas Welt, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération et plus peut-être.

2010 Je m'appelle Denise Turgeon, merci de laisser les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Pierre Véronneau, merci de laisser les gaz dans la terre pour une éternité.

Je m'appelle Claude Raymond, laissez les gaz dans la terre pour une génération.

Je m'appelle Philippe Duhamel, merci de laisser les gaz de schiste, les gaz de shale dans la terre pour une génération.

2015 Je m'appelle Michel Aubin, je crois que les gaz de schiste, ça doit rester dans la terre.

Et je m'appelle Colin St-Cyr Duhamel, merci d'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

2020 Moi, je m'appelle Pierre Fortin, et je vous remercie d'avoir participé à cette séance. On va reprendre à compter de 19 h ce soir. Merci.

AJOURNEMENT

2025 * * * * *

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2030

ET J'AI SIGNÉ :

2035

Yolande Teasdale, s.o.

2040